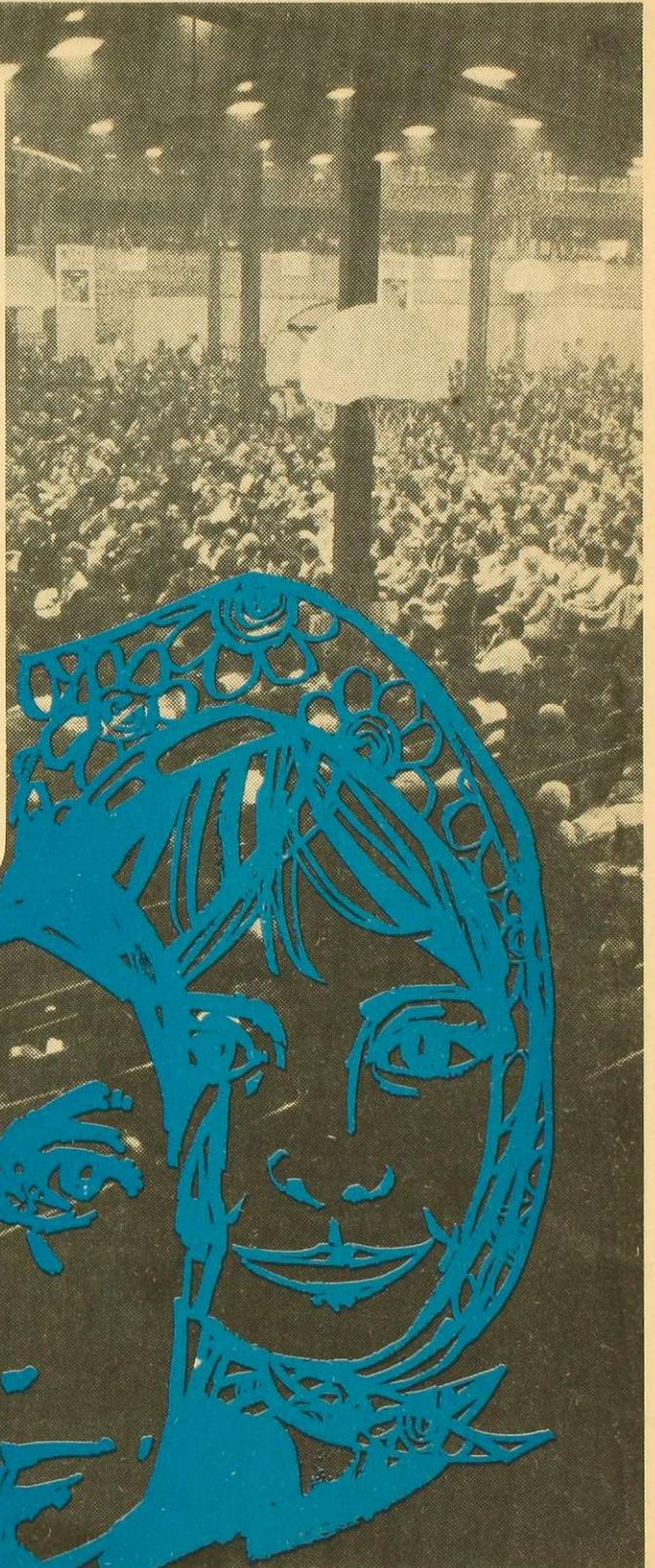


le travail

LE
25
MARS



Pourquoi le syndicalisme dans le gouvernement ?

Pourquoi les travailleurs appuient-ils le syndicalisme dans le gouvernement ?

Pourquoi les partis politiques tiennent-ils de toute leur force à faire continuer le désordre administratif ?

Parce que le désordre administratif, l'incohérence, le hasard de la politique constituent un gaspillage d'hommes et d'argent inacceptable.

Parce que ce sont les travailleurs qui paient les taxes et qu'ils veulent que le gaspillage cesse.

Parce que le désordre ça permet aux politiciens de faire des cadeaux à leurs amis.

Aidons les hommes politiques, les employés du gouvernement qui veulent mettre de l'ordre dans tout ça, qui veulent un régime syndical.

Le régime syndical au gouvernement changera la face de toute l'administration.

RICHARD DAIGNAULT

Important

"Le Travail" — the French-language edition of "Labour" — is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the French-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Le Travail", 1001 St-Denis, Montreal, Que.

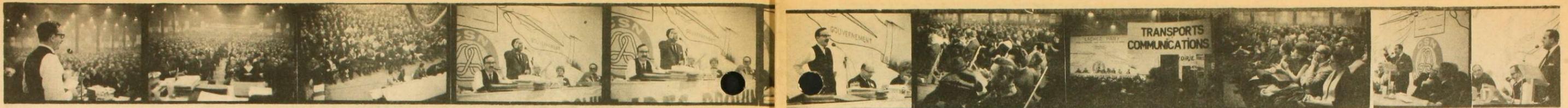
le travail

92

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: **RICHARD DAIGNAULT**. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Victoire ou grève



Après quatre ans de réflexion, les fonctionnaires sont prêts

Il a fallu un vote de grève massif pour que le gouvernement accélère les négociations avec le syndicat des fonctionnaires. En fait, le gouvernement n'a jamais pris le syndicat au sérieux. Mais la réalité c'est que les fonctionnaires ont décidé de prendre leurs affaires en mains, comme tous les autres travailleurs qui négocient leurs conditions de travail, avec la seule arme qui leur permet de le faire sur un pied d'égalité avec l'employeur, le droit de grève.

La décision des fonctionnaires n'a pas été prise à la légère le soir de cette spectaculaire assemblée du 28 février réunissant 15,000 d'entre dans 54 salles de la province reliées entre elles par un

circuit téléphonique. Car 15,000 personnes dispersées ne votent pas la grève à 92.7 pour cent par simple goût de mettre à l'épreuve un droit nouvellement acquis.

La vérité, c'est que la détermination des fonctionnaires de prendre leurs affaires en main remonte beaucoup plus loin. Pendant que dans les milieux gouvernementaux on parlait à tort et à travers de la revalorisation de la fonction publique, les fonctionnaires fabriquaient patiemment leur outil de négociation. Ils partaient de si loin, que le gouvernement ne les a pas pris au sérieux. Mais pendant quatre ans, ils ont réfléchi à leur condition. Avec toutes

les chances contre eux au départ, ils ont fondé un précédent dans la fonction publique au Canada.

Alors maintenant, très sûrs de leurs moyens, les fonctionnaires prennent leurs affaires en main, car les belles paroles et l'inaction du gouvernement les ont convaincus qu'ils n'avaient rien à attendre de lui à moins qu'ils ne l'arrachent par les moyens modernes de la négociation collective.

Au lendemain du vote de grève, le premier ministre s'est empressé de déclarer, pour expliquer la lenteur des négociations, que le gouvernement actuel avait hérité d'une structure administrative incohérente, fruit d'un désordre plus que séculaire et d'un paternalisme

devenu folklorique. Il a dit aussi que le gouvernement était heureux d'accueillir le syndicalisme comme un instrument pour mettre de l'ordre dans la fonction publique.

Mais le gouvernement actuel, qui avait deux ans d'avance sur le syndicat, pourquoi n'est-il pas encore prêt à négocier? N'a-t-il pas été élu en 1960 pour éliminer le patronage? Mais lorsque le premier ministre parle de "paternalisme devenu folklorique", il faut entendre "patronage devenu chronique". Et pour éliminer le patronage, il ne suffit pas de le souhaiter publiquement. Il faut arracher les racines du mal, et inventer des mécanismes pour protéger les hom-

mes contre leur propre faiblesse. C'est là un des principaux enjeux des négociations dans la fonction publique. Le syndicat s'est rendu compte que le gouvernement ne fera rien à moins d'y être forcé par la négociation. Le syndicat exige de contrôler la Commission de la fonction publique, où se trouvent les racines du patronage auquel en plus elle sert de paravent. Le syndicat veut négocier un statut particulier pour ces milliers d'ouvriers non permanents qu'en garde dans l'insécurité et l'inquiétude pendant des années, et qui ne savent jamais à quel moment ils seront congédiés sous le moindre prétexte fallacieux. Mais le gouvernement sait bien qu'il perdrait là une importante source de patronage.

Le syndicat réclame une clause de sécurité syndicale pour éviter d'être miné par les pressions déloyales que connaissent bien tous les syndiqués. Il demandait l'atelier fermé, mais en compromissant il a proposé la formule Rand. Il ne cédera pas davantage sur ce point.

Enfin le syndicat veut débloquer les salaires, et ramener les fonctionnaires au niveau des autres travailleurs, en commençant par une augmentation générale de \$1,000. Des salaires de \$2,000, il en reste dans la fonction publique. Comment le gouvernement peut-il oser offrir à ces gens-là une augmentation de \$300 ou \$400, et ne proposer aucune augmentation pour les salaires de \$5,500 et plus?

A Québec, la ville des fonctionnaires, ils sont venus 8,000. Ils ont fait la queue à l'entrée pour entendre leurs chefs ▢



Les deux hommes qui ont permis aux fonctionnaires de négocier d'égal à égal avec le gouvernement comme les autres travailleurs négocient avec leur employeurs: Raymond Parent (debout), directeur professionnel, et Raymond Fortin, président du syndicat.





Les fonctionnaires n'ont pas agi à la légère. Ils ont longuement discuté et réfléchi. Ils étaient pleinement conscients de la gravité de leur décision. Aussi l'appui renversant qu'ils ont donné à la grève (92.7%) n'avait-il que plus de poids.





*“Je vous entends gronder
comme chute en montagne”
chantait Vigneault.*

*Leur grondement a percé
les murs du parlement.*





"Il n'a pas de raison que les fonctionnaires soient rémunérés plus faiblement que dans les autres secteurs du monde du travail. Il est temps que le gouvernement cesse lui-même de fabriquer des économiquement faibles." (Marcel Pepin, président de la CSN, lors de la grande assemblée des fonctionnaires le 28 février).

Employés de Radio-Canada, tous les



SYNDICALISME

Le dimanche 13 mars dernier, à Montréal plus de 2000 travailleurs ont participé, avec leurs femmes (et leurs enfants dans bien des cas!), à une assemblée de protestation contre le refus du Conseil Canadien des Relations Ouvrières d'accorder aux employés de Radio-Canada le droit de choisir le syndicat qu'ils veulent. Ces syndiqués veulent laisser le CTC et les unions américaines. La CSN et ses membres sont là pour les défendre jusqu'au bout!

salariés de la CSN sont avec vous!



ET LIBERTÉ

Claude Jodoin, le président du Congrès du Travail du Canada, voudrait bien mettre tout le monde dans le même moule des unions américaines, comme l'a exprimé notre dessinateur Jean-Pierre Girerd. Mais il aura beau essayer, les syndiqués de Radio-Canada et d'ailleurs n'ont pas l'intention de se laisser faire!



Cinq unions américaines affaiblies contre une de la CSN, unie et forte

La Société Radio-Canada a, à travers le pays, environ 6,000 employés réguliers (à l'exclusion des cadres et des administrateurs).

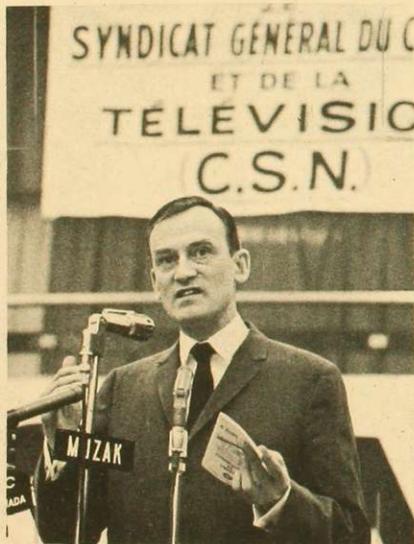
Les syndicats qui représentent à l'heure actuelle ces employés sont :

- ARTEC (Association of Radio and Television Employees of Canada), affiliée au CTC, qui groupe 2,100 annonceurs et employés de bureau;
- ANG (American Newspaper Guild), affiliée au CTC, qui groupe quelque 300 journalistes des salles de nouvelles;
- NABET (National Association of Broadcast Employees and Technicians), union internationale affiliée au CTC, qui groupe 1,800 techniciens à la radio et à la télévision;
- IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada), affilié au CTC, qui groupe quelque 1,650 artisans et hommes de métier de la télévision (régisseurs, assistantes à la réalisation, dessinateurs, décorateurs, machinistes, peintres, menuisiers, etc... une cinquantaine de fonctions au total).
- L'International Union of Building Service Employees (CTC), qui groupe certains préposés à l'entretien des immeubles.

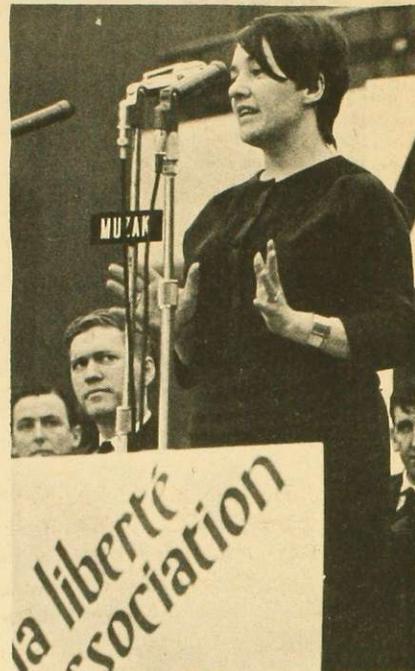
La lutte intersyndicale en cours intéressait à l'origine les cotisants d'IATSE. Au cours des récents mois, deux syndicats se sont adressés au Conseil canadien des relations ouvrières

dans l'espoir de la déloger :

- Le syndicat canadien de la télévision : créé au printemps dernier par les dirigeants des sections locales torontoise et montréalaise d'IATSE. Le Conseil Canadien des Relations Ouvrières a rejeté la requête du SCT, invoquant des vices de forme. Le SCT avait demandé une affiliation directe (ou charte) au CTC; il ne l'a jamais obtenue.
- Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) : créé au printemps de 1964 par un groupe d'employés de l'Office national du film, de compagnies de cinéma et de Radio-Canada. Cette section a soumis une requête au CCRO au nom des quelque 700 membres d'IATSE au Québec. Le conseil



Jean-Louis Roux, comédien bien connu et vice-président de la Société des Auteurs et Compositeurs (CTC), a annoncé à l'assemblée du 13 mars que son association se joindrait aussi bientôt à la CSN.



Gisèle Richard, ex-membre d'IATSE et secrétaire de la section Radio-Canada du Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN). Elle a pris la parole au nom de ses confrères "révoltés" lors de l'assemblée du 13 mars.

a rejeté cette requête, alléguant qu'il était impossible de diviser une unité de négociation nationale.

La CSN n'abandonne pas la partie.

D'une part elle s'engage dans une campagne de pression auprès des autorités fédérales pour obtenir gain de cause; d'autre part elle tente de recruter tous les employés syndiqués de la division du Québec (qui correspond en grande partie aux centres de production du réseau français) de manière à supplanter les cinq unions nationales ou internationales en place.

L'objectif à long terme : regrouper à l'intérieur de la CSN tous les travailleurs du spectacle du Québec.

Qu'Ottawa s'occupe des problèmes des petits!

Marcel Pepin, à ce grand meeting du Palais du Commerce, a demandé à Ottawa de s'occuper des problèmes des petits, "des Canadiens ordinaires qui veulent vivre dans un pays où ils seront libres, pas dans un pays unitaire où la seule vérité vient d'Ottawa".

"On a accusé la CSN d'être allée semer la division à Radio-Canada, a-t-il dit. Nous ne sommes pas allés à Radio-Canada. Ce sont les employés qui sont venus spontanément à nous et il a fallu plusieurs semaines et plusieurs mois avant que la centrale n'accepte de s'engager dans une campagne d'organisation.

"Mais désormais, tant que ces employés voudront changer d'affiliation, nous les appuierons.



"Nous n'accepterons jamais, chez nous, de démobiliser des travailleurs qui luttent pour leurs droits!

"Ces travailleurs sont déjà assez pris, assez écrasés, par le système économique; s'il fallait que le mouvement ouvrier devienne pour eux un nouveau joug, ce serait une trahison!

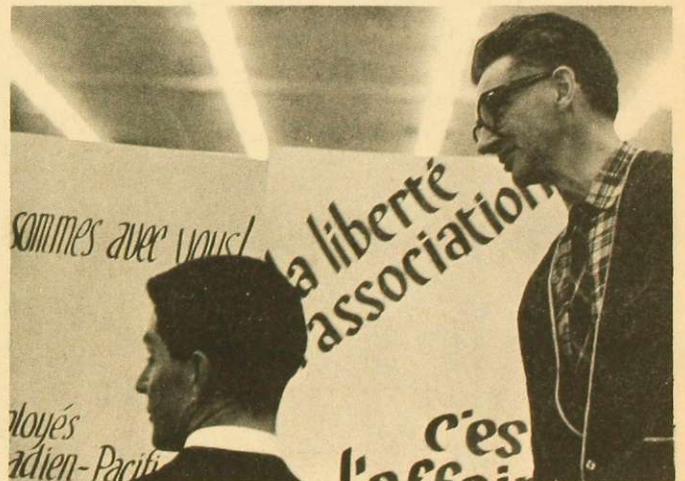
"Il faut qu'il y ait une profonde correspondance, une profonde alliance entre les travailleurs et les mouvements qui les représentent. Les mouvements n'ont pas le droit d'imposer à leurs membres de nouveaux jougs, même sous le couvert d'idéologie, de politique, ou d'autres principes."

Le président de la CSN a précisé qu'il ne niait à personne le droit d'adhérer à un syndicat américain ou pan-

canadien, mais demandait tout simplement que de tels syndicats reconnaissent la même liberté aux autres.

VOICI LA RESOLUTION QU'A ADOPTÉE L'ASSEMBLEE A L'UNANIMITE :

- 1) LA TENUE DE REUNIONS SEMBLABLES à celle du 13 mars dans diverses régions de la province;
- 2) un appel à "tous les organismes qui croient aux valeurs impliquées dans ce conflit, dont la valeur culturelle", pour qu'ils fassent connaître leur point de vue;
- 3) la mise en place des structures nécessaires pour organiser UNE MARCHÉ SUR LE PARLEMENT FEDERAL si le cabinet et le gouvernement ne prennent pas des mesures correctives dans un délai raisonnable.



Plus de 2000 personnes se sont déplacées, ce jour-là pour venir défendre la liberté d'association des salariés de Radio-Canada. Le Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN) peut compter sur l'appui entier des syndiqués de la CSN : il en a eu la preuve à cette assemblée.

Ils ont laissé les unions internationales pour rejoindre les rangs de la CSN

par Jacques Guay

Yvan Blain est président général du Syndicat des employés du Transport de Montréal. Quatre mille membres : chauffeurs d'autobus, employés de garages et caissiers. Ce syndicat groupera bientôt les 600 employés du bureau de la CTM.

Hervé Dubé est président du Syndicat national du port de Montréal. Onze cents hommes chargés de l'entretien du port et des élévateurs à grain. Il n'est pas impossible que dans un avenir rapproché les quelque 3,000 débardeurs soient des leurs.

Pierre Roland est secrétaire général du Syndicat national des Services de Chemin de fer. Quatre mille travail-

Parce qu'ils en avaient assez des unions où ils n'avaient pas un mot à dire les travailleurs de la Commission de transport de Montréal, de la Provincial Transport et du bord de l'eau, au port de Montréal, ont, il y a déjà deux ans, adhéré à la CSN.

Cette année, ceux des "usines Angus", propriété du Canadian Pacifique, et ceux de Radio-Canada ont décidé de poser le même geste. Et tous les autres travailleurs de la région de l'Atlantique du "Canadien Pacifique" se préparent à les suivre.

Au moment où de plus en plus la CSN devient le mouvement des travailleurs québécois et où sa conception d'un syndicalisme démocratique triomphe du vieil esprit syndicaliste américain selon lequel les dirigeants mènent tout, "Le Travail" a voulu transmettre à ses lecteurs les témoignages de quatre confrères, qui ont laissé ou veulent laisser les unions internationales ou affiliées au Congrès du Travail du Canada pour rejoindre nos rangs.

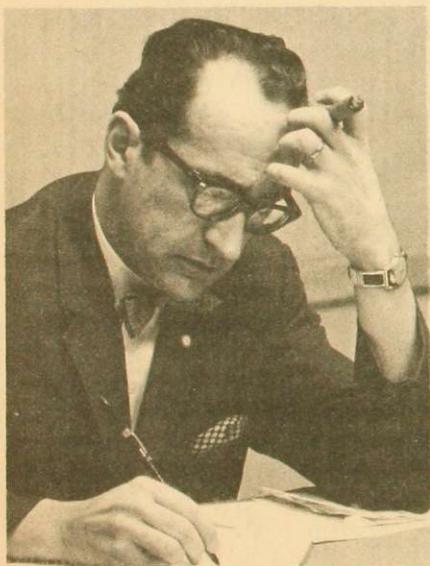
leurs des usines Angus à qui se joindront bientôt tous les employés non-itinérants de la région Atlantique, Québec et Nouveau-Brunswick, du Canadien Pacifique, soit quelque 2,000 travailleurs. Le Conseil canadien des Relations ouvrières (CCRO) doit se prononcer sur leur demande de certification. M. Roland affirme que d'ici peu les 15,000 "itinérants" de la région atlantique du Canadien Pacifique vont leur emboîter le pas et probablement aussi ceux du Canadien National.

Enfin Gérard Levac est président de la section de Radio-Canada du Syndicat général du cinéma et de la télévision. Environ 1,000 employés de Radio-Canada, tous les "employés de la pro-

duction" à part ceux dit de "l'électronique", à qui le CCRO a refusé l'adhésion à la CSN et qui, ne capitulant pas, continuent de lutter pour qu'on reconnaisse leurs droits fondamentaux d'hommes libres de choisir leur syndicat.

Yvan Blain, Hervé Dubé, Pierre Roland et Gérard Levac sont unanimes. La CSN n'est pas allée les chercher. Ils l'ont choisie.

Des unions dont ils faisaient partie auparavant ils disent la même chose. Ils n'y avaient pas un mot à dire. On décidait tout d'en haut et on ne s'occupait pas de leurs griefs. "A la CSN, affirment-ils tous trois, on est chez nous. C'est notre affaire."



YVAN BLAIN

Ceux de la CTM

Les employés de la CTM appartenaient à la "Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers". Ils étaient divisés en plusieurs unités, selon les districts de la compagnie, et n'avaient aucun contact entre eux. "La CBRT divisait pour régner" commente le confrère Blain. Maintenant ils font partie d'un seul syndicat.

M. Blain souligne qu'en 20 ans la CBRT avait porté un seul grief à l'arbitrage; qu'elle ne consultait jamais ses membres; que tout était décidé au siège social à Ottawa. Il note que ça n'a pas été facile d'amener tous les gars

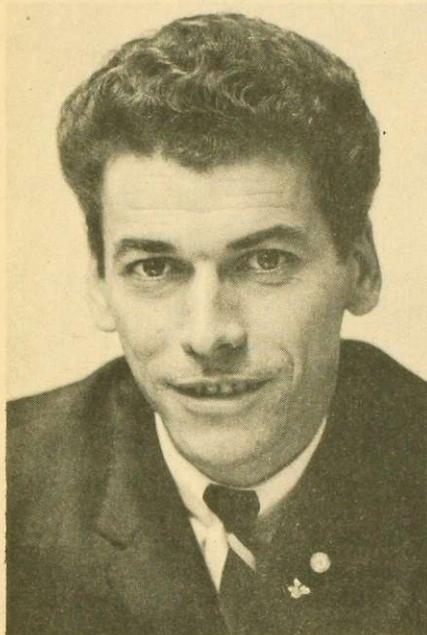
à rentrer dans la CSN parce que toutes les mesures de sécurité sociale, plan de pension, d'assurance-maladie et le reste étaient administrées par l'Union et que plusieurs avaient peur de tout perdre.

M. Blain affirme : " La CSN n'est pas venue nous chercher. On a décidé de nous-mêmes d'y adhérer parce qu'on savait qu'on serait compris dans notre langue et qu'on serait maîtres chez-nous. Maintenant on négocie nous-mêmes nos conventions, on administre notre budget et on a des assemblées mensuelles. On n'avait jamais vu ça".

Ceux du port

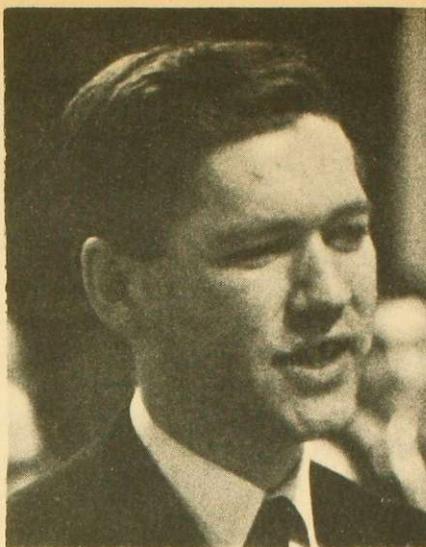
Les gars du port, eux, ont laissé environ 50,000 dollars dans le fonds de grève et 17,000 dollars dans leur propre local, quand ils ont quitté la Brotherhood of Railway and Steamship Clerks, freight handlers, express and Station employees.

Selon M. Dubé, de 1945 à 1964, "la Brotherhood" n'a logé aucun grief. Présentement il y en a plus de 60 devant le tribunal d'arbitrage. "La pente est difficile à remonter. Nous avons 20 ans d'ignorance syndicale à combler pour amener le conseil des ports nationaux à respecter une convention".



HERVE DUBÉ

Dubé est catégorique : "Avec la CSN c'est différent. C'est une structure faite pour nous, où on a notre mot à dire. C'est pas bâti aux Etats-Unis".



GERARD LEVAC

A Radio-Canada les employés de la production étaient dans "l'International Alliance of Theatrical and Stage Employees" (IATSE). En mars 1965, presque en cachette, l'Alliance signait enfin le contrat de travail de deux ans qui devait prendre fin en décembre 1965! Un exemple parmi tant d'autres.

Levac explique : "Passer à la CSN c'était, entre autres, une question de fierté : les dirigeants de IATSE sont à New-York. C'était aussi prendre nos affaires en mains. C'était impossible de continuer à négocier pour tous les employés d'Halifax à Vancouver d'un bloc. Au Québec on travaille pas de la même façon, ni avec le même esprit et les conditions sont différentes. On avait constaté que la philosophie de base de la CSN était différente, tout se faisait de bas en haut. Le CCRO a refusé le libre choix des anciens membres de IATSE. Depuis, une autre union internationale, NABET, et un syndicat du CTC, le Syndicat Canadien de

Ceux de Radio-Canada

la Fonction Publique, tentent de les réintégrer dans leurs rangs. Mais les confrères de Radio-Canada tiennent bon. "Parce qu'on n'a pas cédé, souligne Levac, les gars ont vu que c'était sérieux. Nous allons gagner".

D'ailleurs, devant cette persévérance les journalistes des salles de dépêches du Québec de Radio-Canada ont décidé de quitter l'American Newspaper Guild (ANG) pour adhérer eux aussi à la CSN.

Vendredi le 4 mars, quatre membres de l'exécutif de NABET démissionnaient de leurs postes pour rejoindre les rangs du SGCT. Ils entraîneront sans doute avec eux leurs 500 membres. Déjà, les employés de CKVL (poste de radio montréalais), avec à leur tête Claude Duparc, ont quitté NABET il y a environ un mois pour se joindre au SGCT.

Et ça continue!



PIERRE ROLLAND

Ceux du Canadien Pacifique

Au Canadien Pacifique c'était la même situation qu'à la CTM et au port.

Quelque 17 différentes "Brotherhoods" se disputaient ou se divisaient les employés. Les griefs ne se réglaient jamais. "Nous sommes, explique Pierre Roland, de 10 à 12 ans en arrière de tous les corps de métier en ce qui concerne les conditions de travail aux usines Angus et à la "maintenance".

"Quand on a vu le dynamisme de la CSN et tous les services dont jouissent ses membres; quand on a vu ce qu'elle fait au bord de l'eau, à la Commission scolaire, chez les fonctionnaires, ça n'a pas été long qu'on a décidé de rejoindre ses rangs." Les employés du Canadien Pacifique veulent former un seul syndicat, décider tous ensemble de leurs conditions de travail, faire front commun.

Un mythe à liquider

Le conflit intersyndical de Radio-Canada, comme ceux du Port de Montréal et du transport en commun l'année dernière, est bien plus qu'un fait divers dans la vie syndicale. Les travailleurs d'un peu partout, et cette fois ceux de Radio-Canada, sont en train de liquider un mythe.

- Les travailleurs d'ici démontrent à tour de rôle que le prestige usurpé d'un syndicalisme qui a des millions mais qui ne les fait pas servir, et qui s'étend sur un continent mais sans rejoindre les membres, est un prestige aussi vide que le creux d'une bouteille colorée. Cela a fait son temps. L'agitation syndicale singulière du Québec, à l'heure actuelle, manifeste le jugement de fond que des travailleurs, de plus en plus nombreux, portent sur ce syndicalisme décadent : ils n'acceptent plus qu'on les mystifie.

- Une forte partie du syndicalisme américain, ou du syndicalisme canadien copié sur le premier, comme celui du CTC, ses structures trop étendues et insuffisantes, son manque de courage, sa hiérarchie autocratique, son action syndicale sommaire, bureaucratique et lointaine, sont maintenant jugés; il y a longtemps que le procès tardait : les travailleurs d'ici sont en train de le faire.

- Cette revanche d'un militantisme réel était inévitable. La CSN n'y est pour rien. Celle-ci est présente, tout simplement. Elle est là, proche de ces travailleurs, à leur portée.

- Il est connu qu'elle est prompte à recommander la résistance à l'exploitation patronale. Il est connu qu'elle se bat avec les travailleurs qui veulent se battre, et qu'elle respecte les volontés des syndicats qui lui sont affiliés. On sait très bien maintenant qu'elle répond, jusqu'à la limite de ses forces, aux appels d'aide de ses membres.

- Elle n'est pas parfaite, bien sûr; elle peut avoir des manques, et elle en a, mais dans l'ensemble, elle est présente, elle est proche, elle parle la langue de ses membres, et sans s'imposer à eux, elle les assiste. Elle ne s'avachit jamais devant le pouvoir; ceci aussi commence à être connu partout.

- On aura beau faire des discours pour vanter un syndicalisme soi-disant "puissant", soi-disant "riche", cette richesse de certains syndicats américains ou de modèle américain reste dans les coffres, la grosse affaire continentale ou pan-canadienne n'est au fond trop souvent que la cause la plus voyante d'une paralysie syndicale à l'échelle du continent ou du pays.

- Les travailleurs, qui ont enfin compris cela, disent : "C'en est assez". A Radio-Canada, ils veulent sortir du cirque. Ils veulent un autre syndicalisme. C'est-à-dire qu'ils veulent un vrai syndicalisme. Ne tient-il qu'à un petit groupe d'agents fédéraux qui n'y comprennent rien de décider que l'opération

"expulsion" entreprise et réussie par les employés de Radio-Canada ne se fera pas? Ce serait bien surprenant. Car enfin, le droit d'association existe; la liberté de choisir un syndicat plutôt qu'un autre existe.

- Ce droit, cette liberté seront-ils brimés, seront-ils niés, à cause d'une vieille habitude d'obstruction ou à cause de la sclérose d'un petit nombre de bureaucrates inaptes à tenir compte d'une volonté populaire massive si elle ne cadre pas avec leurs préjugés?

Sommes-nous dans un pays totalitaire?

Appartient-il donc à une dizaine de personnages de rejeter le choix de la masse des travailleurs du réseau français pour leur imposer un autre choix?

Ceux-ci ont signifié ou sont en train de signifier qu'ils ne veulent plus du CTC et des affiliés de ce dernier dans ce secteur. Le CTC prétendra-t-il les retenir quand même?

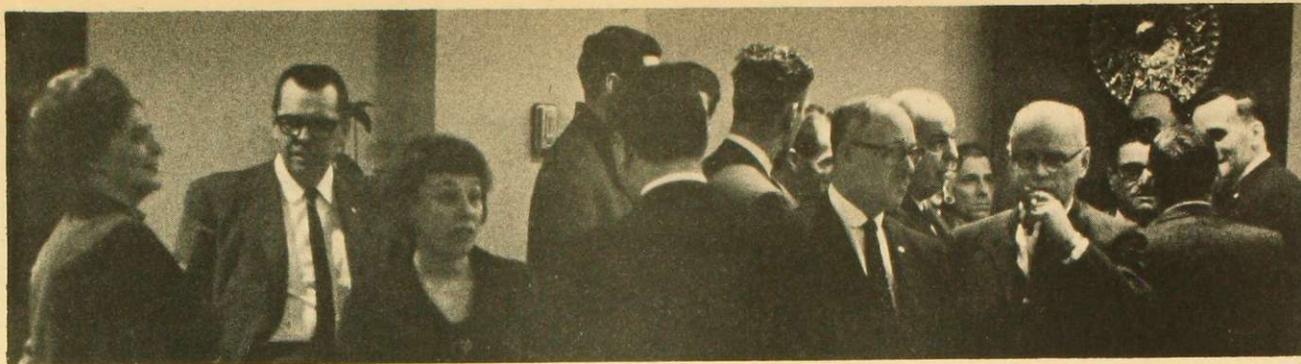
Le Conseil canadien des relations ouvrières prétendra-t-il substituer ses diktats à la volonté exprimée des employés et à la décision qu'ils ont prise de désigner eux-mêmes le syndicat négociateur de leur choix?

Cela serait étrange.

- Quand un syndicat se présente comme le Syndicat Général du Cinéma et de la Télévision, qu'il est affilié à une centrale responsable, que les employés en masse l'ont légitimement choisi, et qu'au surplus l'unité de négociation qu'ils définissent répond à ces critères bien fondés sinon aux préjugés et à la routine du CCRO, il serait bon qu'on reconnaisse à ces salariés le droit de mandater l'organisme qu'ils entendent pour négocier en leur nom leurs propres conditions de travail.

- Autrement le jugement du CCRO aboutirait à la belle conclusion suivante : forcer les employés à se faire représenter par des organismes syndicaux avec lesquels ils sont en lutte, ou bien se passer tout simplement de syndicat! Voilà l'absurdité à laquelle on aboutit quand on décide quelque chose sans tenir compte des faits.

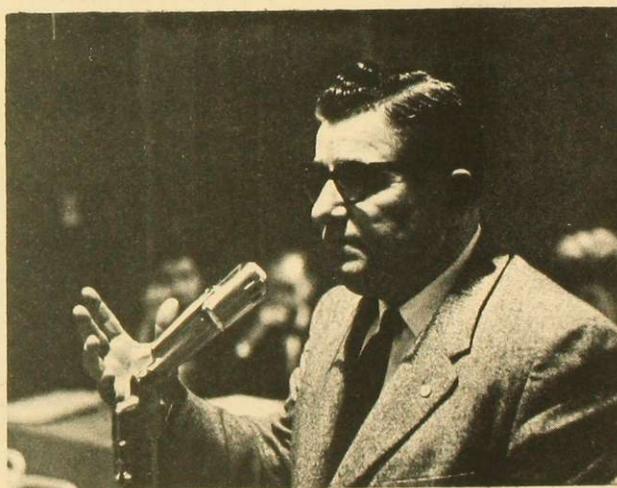
Cette absurdité est telle qu'on ne saurait indéfiniment la soutenir. C'est pourquoi elle est vouée à tomber et le sens commun est certain de triompher. Le bon sens britannique, dont les anglo-saxons ont donné maints exemples dans l'histoire, semble avoir disparu dans cette affaire. On s'aperçoit déjà qu'il faut faire revenir le bon sens, car en dehors de lui et du droit que nous réclamons pour les employés de Radio-Canada il n'y a rien. On peut donc avoir confiance : ceux-ci gagneront leur point.



Pendant deux jours on a parlé CSN

Ottawa. 15 et 16 février 1966. Au Holiday Inn dans une grande salle du sous-sol, des tables jonchées de papier, plus de cent

personnes sont réunies là pour discuter, décider, adopter des résolutions, en rejeter d'autres.



Pierre Rolland, des usines Angus

Le Bureau confédéral se réunit tous les trois mois pour
choisir les orientations du mouvement →

Des délégués de tout le Québec devant le Bureau confédéral de la CSN

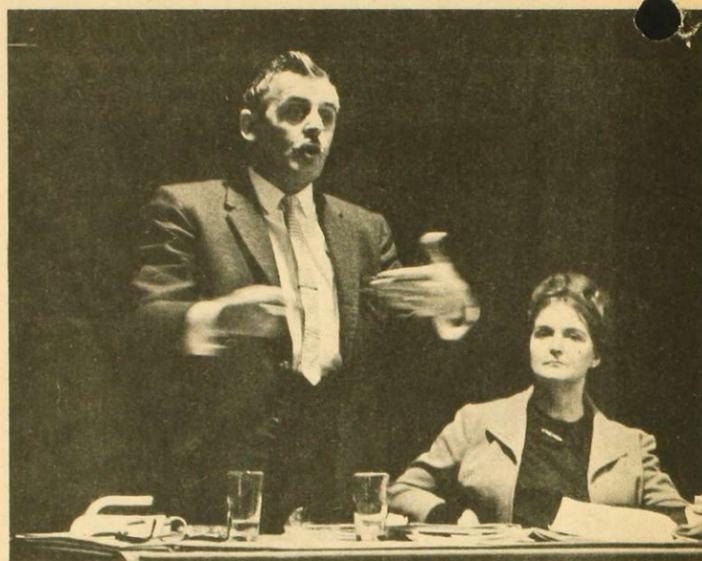
Ces délégués qui, au cours de deux jours, vont parler CSN pendant les réunions et hors des réunions (on y revient toujours!) sont des délégués des Conseils centraux, des Fédérations, des directeurs régionaux, des délégués de syndicats qui doivent se faire entendre du Bureau et des permanents de la CSN. Ils viennent de toutes les régions du Québec.

Dès la première heure, les décisions administratives régulières sont prises. A retenir, cette proposition de l'exécutif avec laquelle tous sont d'accord: "que les prochaines réunions du Bureau aient lieu dans les autres centres que Montréal et Québec et que cela se fasse par rotation"; l'exécutif fait cette proposition parce qu'il croit qu'une telle politique permettrait aux membres du Bureau de rencontrer les syndiqués de ces centres et permettrait de décentraliser les réunions.

On annonce ensuite, parmi les nouvelles affiliations (au nombre de 22, pour un total de 27,023 nouveaux membres) qu'un nouveau syndicat a demandé son accréditation pour représenter les 3200 employés des usines Angus à Montréal. Ils appartenaient auparavant à une union internationale.

Plusieurs représentants de ce nouveau syndicat sont venus assister à ce bureau confédéral. Le président, **Gaëtan Langevin** prend alors la parole pour dire à quel point les membres de ce syndicat sont heureux d'être avec la CSN "et d'apprendre avec elle": "Depuis trois mois, a-t-il dit, nous avons appris plus grâce aux organisateurs, orateurs et professeurs des cours d'éducation de la CSN qu'en 25 ans avec l'union internationale!"

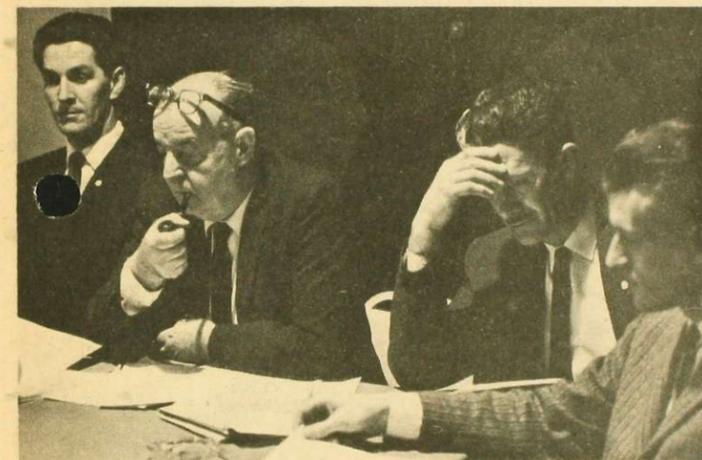
Pierre Rolland, le secrétaire, a expliqué aux membres du Bureau les raisons pour lesquelles son syndicat avait préféré passer à la CSN. "C'est nous qui avons demandé à la CSN de nous libérer des unions américaines, a-t-il



Adrien Plourde, vice-président de la CSN



Jean-Paul Geoffroy, secrétaire général adjoint



Les délégués des usines Angus



Gerard Levac

dit; notre choix a été entièrement libre. Je dirais même qu'on nous a posé des exigences très grandes qui nous ont forcé à essayer de comprendre notre problème, à le prendre en mains et à décider par nous-mêmes de ce que nous avons à faire".

La délégation des usines Angus a été suivie de près par celle du Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN) dont le Conseil Canadien des Relations Ouvrières a refusé l'accréditation. **Gérard Levac**, le président du syndicat, a fait un bref exposé de la situation qui

a poussé les employés du réseau français de Radio-Canada à demander à la CSN de les syndiquer.

Le président général de la CSN, **Marcel Pepin**, a précisé ensuite, que depuis le rejet de la demande d'accréditation du SGCT par le CCRO, il a eu l'occasion de participer à diverses reprises aux assemblées du syndicat. Les membres ont prouvé par leur assistance qu'ils étaient prêts à aller jusqu'au bout pour la reconnaissance de leurs droits. "Il reste maintenant, a-t-il dit, au Bureau confédéral à décider si la CSN est prête à tout mettre en oeuvre pour gagner cette lutte".

L'exécutif a alors proposé de faire des manifestations publiques à travers le Québec pour qu'on appuie entièrement le SGCT. "Tous ceux qui croient au Canada et à la liberté, a dit Marcel Pepin, devraient participer à ces manifestations".

Pour appuyer la proposition qui était faite "de prendre tous les moyens possibles pour que les employés du réseau français de Radio-Canada obtiennent justice concernant la décision du CCRO", **Jean-Noël Godin**, (Fédé du vêtement), s'est levé et a fait remarquer que "si une centrale peut parler au nom des Canadiens c'est bien la CSN parce que les autres sont toutes menées par Washington. J'ai l'impression, a-t-il dit, qu'on devrait presque adopter la même attitude que sous Duplessis, si on ne veut pas nous reconnaître comme des interlocuteurs valables: nous n'avons qu'à ne plus nous présenter devant le parlement ou le cabinet fédéral! Ce sont eux qui vont nous forcer à régler nos problèmes au niveau de la province!"

Marcel Pepin a alors donné lecture du texte d'un "addendum" au mémoire que le Bureau devait présenter le lendemain au Cabinet fédéral. Cette annexe pose le



Marcel Pepin



Albert Ethier (bâtiment)



Claude Gauthier, Abitibi



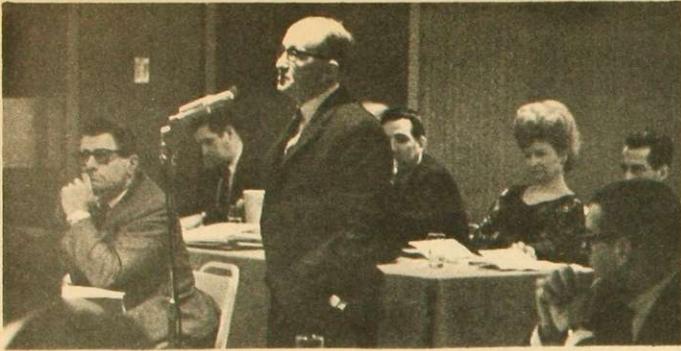
Armand Frenette, Bâtiment



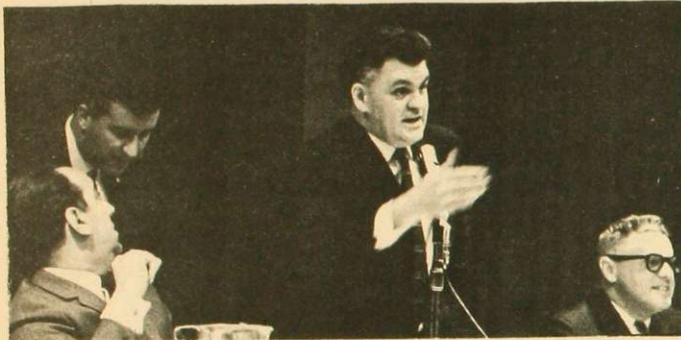
Jean-Claude Lefebvre, Trois-Rivières



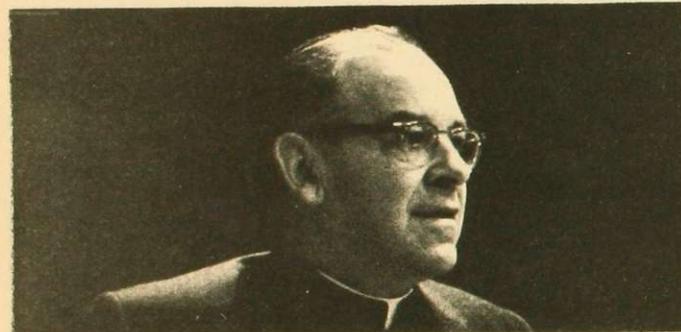
Denis Martel, St-Jean



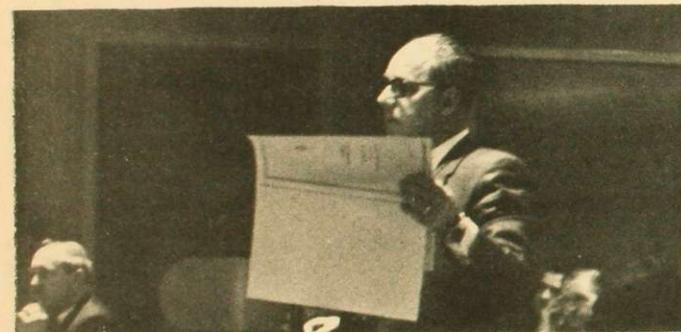
P.-J. Martel



Jacques Dion, trésorier de la CSN



L'aumônier, le chanoine Henri Pichette



Jean-Noël Godin (Fédé du vêtement)



Georgette Lachaine (debout) et Yvette Rousseau, nouvelle vice-présidente

problème de l'accréditation du SGCT en même temps qu'il revendique une représentation adéquate au sein du CCRO où la CSN n'a actuellement qu'un représentant contre trois du CTC.

Quand les membres du Bureau ont discuté de ce mémoire le lendemain (16 février), ils sont d'ailleurs revenus sur cette question:

Jean-Noël Godin: "Je ne suis pas d'accord pour qu'on exige la représentation égale au CCRO seulement à l'occasion. Nous devrions toujours être en nombre égal puisque nous sommes les seuls à représenter les Canadiens en fait".

Marcel Pepin: "Oui, mais parce qu'il a plus de membres, le CTC est plus vastement canadien".

Godin: "Le nombre n'a rien à voir. Nous sommes des centrales syndicales canadiennes au même titre."

Pepin: "D'accord. Nous pouvons leur dire qu'idéalement nous devrions être en nombre égal. Mais je crois que nous devons attendre pour réexiger l'égalité à chaque cas qui se présentera".

Ted Payne: "Moi, je suis d'accord avec Godin. Je pense que nous devrions toujours avoir l'égalité parce qu'au niveau politique nous sommes les seuls Canadiens".

Pepin: (en riant): "Si on pousse vos arguments au bout, autant dire que le CTC ne devrait pas être représenté du tout!"

Le projet d'un mémoire du Syndicat de la construction de Montréal au ministre Jean Marchand (immigration et main-d'oeuvre) est apporté par **Albert Ethier** qui souligne que la compétence des étrangers qui émigrent au Canada devrait être établie avant qu'ils quittent leur pays d'origine, car plusieurs arrivent ici avec seulement le métier d'agriculteurs. Fascinés par les salaires dans la construction, ils débouchent sur ce marché et viennent grossir le nombre de chômeurs dans cette catégorie d'emplois saisonniers.

Au sujet du mémoire conjoint CSN-FTQ-UCC au Comité provincial sur la Constitution, il est décidé que le Bureau l'accepte dans sa nouvelle rédaction et que si une présentation conjointe n'est pas possible, la CSN le présentera seule. **Adrien Plourde** (métallurgie) et **Réal Labelle** (bâtiment) proposent ensuite que la CSN y accorde une large diffusion par tous les moyens disponibles. C'est adopté.

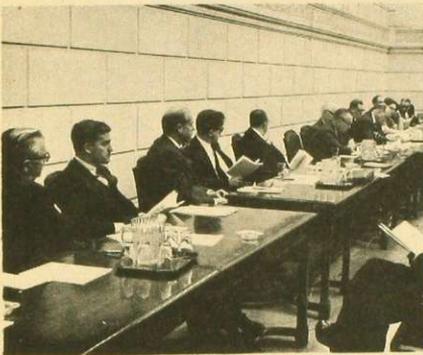
Dans une lettre à Marcel Pepin, le président de la FTQ demandait la coopération de la CSN et de ses membres pour un boycottage efficace des produits Coca-Cola à travers la province. **Albert Ethier** (bâtiment) et **Charles-Edouard Riendeau** proposent qu'on accepte sans oublier de boycotter non seulement le Coke mais "Sprite" et "Tab". C'est adopté et Marcel Pepin fait remarquer qu'au Saguenay et dans les Cantons de l'Est, le boycottage affecterait les syndiqués de la CSN, mais qu'ailleurs il faut qu'on supprime les machines distributrices des salles "pour lutter contre cette compagnie qui s'est toujours montrée antisyndicale".

Roland Tapin (Québec): "Il faut que ces boycottages se fassent à deux sens. Quand c'est pour un de nos syndicats, il faut que la FTQ le fasse aussi".

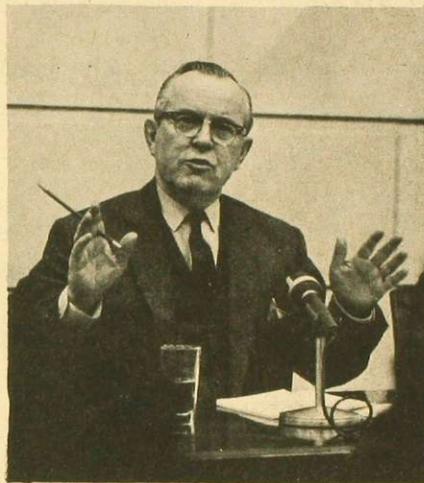
Charlemagne Girard (St-Jean): "Il faudrait envoyer un communiqué à tous les syndicats pour les avertir de ce boycottage".

Madeleine Morgan (Fédé des Services): "Et faire paraître la liste des produits à boycotter dans "Le Travail".

La CSN a ensuite présenté son mémoire aux ministres d'Ottawa



Une quinzaine de ministres étaient venus. Le premier ministre Pearson a ensuite pris la parole... en anglais.



L'après-midi du 16 février tous les membres du Bureau fédéral se sont rendus au Parlement fédéral présenter le mémoire annuel de la CSN au Cabinet des ministres. Robert Sauvé, secrétaire général, en a fait la lecture et Marcel Pepin, président général, se levait parfois pour apporter certaines précisions aux ministres. Une quinzaine de ministres s'étaient déplacés pour venir entendre la lecture du mémoire. A la fin, MM. Pearson, Jean Marchand et John Nicholson, ministre du Travail, se sont levés pour remercier la CSN et lui dire qu'ils tiendraient compte de ses remarques.



Jean Marchand s'est dit "chez lui" avec la présence au Parlement de ses anciens confrères de la CSN, même si maintenant il est "de l'autre côté de la table".



Sur la photo: Maurice Sauvé, ministre des Terres et Forêts (à gauche), Guy Favreau, président du Conseil privé (au centre), John Turner, ministre sans portefeuille (à droite).

HÔPITAUX

Le syndicat ne paiera pas tout seul le coût de la planification

Chaque jour qui passe rapproche de la grève les 30,000 employés d'hôpitaux membres de la Fédération nationale des services. A cause de l'inaction du gouvernement, qui n'a même pas accusé réception de la demande de conciliation adressée le 9 février. Mais le délai court toujours, et il sera expiré le 11 avril.

Le gouvernement sait fort bien que les négociations ne pourront reprendre tant qu'il n'y aura pas eu entente sur le coût des négociations à l'échelle provinciale. Car le syndicat n'est pas prêt à faire tout seul les frais de la planification dans le domaine hospitalier.

Ces négociations à l'échelle provinciale ont été voulues par les hôpitaux et par le ministère de la santé dans un but de planification. C'est la première fois que cela arrive. Le syndicat ne s'y oppose pas, mais à condition de ne pas être le seul à payer.

Chaque journée de négociation coûte de \$2,000 à \$2,500 au syndicat, qui doit payer les frais d'une soixantaine

de négociateurs et de conseillers techniques. Les frais que ces négociations occasionnent aux hôpitaux et au ministère de la santé, c'est en définitive le gouvernement qui les paie. Il les paie à cause des avantages qui découleront de la planification hospitalière.

Le syndicat a déjà dépensé plusieurs milliers de dollars pour préparer ces négociations à l'échelle provinciale. Mais s'il est prêt à collaborer à la planification, il ne veut pas la faire à la place du gouvernement. Surtout, il ne veut pas en payer le prix à la place du gouvernement.

Pendant trois jours de négociation à la fin de février et au début de mars, le gouvernement n'a pas voulu entendre parler de cette demande du syndicat. Mais à la fin, il a demandé des précisions sur le coût et sur le contrôle des frais. C'est donc que la question au fond le préoccupe.

De toute façon, il n'y a pas eu de négociations depuis, et il n'y en aura pas tant que cette question ne sera pas réglée comme l'a été la question

des griefs en suspens. Le syndicat a en effet posé comme prérequis aux négociations le règlement de ces deux questions. Au sujet des griefs, l'entente a été conclue à la satisfaction du syndicat, le gouvernement ayant accepté qu'ils soient soumis à un arbitre qu'il paiera lui-même.

La Fédération nationale des services groupe toutes les catégories d'employés d'hôpitaux. Elle demande des changements assez imposants dans tout le mécanisme de la convention collective, expirée depuis le 31 décembre dans la plupart des cas. Elle n'a pas encore soumis ses demandes monétaires, comme à toutes fins pratiques les négociations ne sont pas encore commencées sur la première partie du projet de convention.

Les employés n'ont pas encore pris de vote de grève, mais chaque jour qui passe le rapproche de la date limite du 11 avril. A ce moment-là, si le gouvernement n'a pas encore bougé, il faudra tout mettre en branle, déclare le président Paul-Emile Dalpé.

Lockout à la Dominion Textile de Drummondville

Dans l'industrie du textile, les 4200 employés de la Dominion Textile de Magog, Sherbrooke, Drummondville et Montmorency, sont en négociation depuis le 4 janvier dernier. Le 14 janvier, la compagnie demandait un conciliateur au gouvernement; la même demande était faite par le syndicat le 17 janvier.

Trois séances de conciliation ont été tenues: les 9 et 25 février, et le 3 mars. C'est M. Lucien Malouin qui a été nommé conciliateur. Les choses se corsent de plus en plus: la grève est légale le 20 mars et pourtant encore récemment, la compagnie refu-

sait de voir le mandat du conciliateur prolongé sous prétexte que les ouvriers travaillaient au ralenti. Les négociations ont été rompues souvent et l'attitude de la compagnie est pour le moins "déplorable".

A preuve, cette expérience qu'ont vécue les employés de Drummondville, il y a quelques semaines:

Le 3 mars dernier, la Dominion Textile, à Drummondville, décidait de fermer ses portes et renvoyait ses 800 employés "jusqu'à nouvel ordre", sous prétexte (encore!) que ceux-ci ne donnaient pas leur plein rendement. Ce rendement est habituellement de 120

ou 130 %; il était, cette semaine-là, de 87, 99 ou 101 %.

L'après-midi du 3 mars, le directeur des relations industrielles de la compagnie, M. Brady, entra en contact avec le syndicat pour tenter de régler l'affaire. C'est finalement le sous-ministre adjoint du Travail qui a tenté de faire les accords entre la compagnie et le syndicat, mardi le 8. Le syndicat a alors fait savoir que les employés étaient disponibles (comme ils l'avaient toujours été d'ailleurs) pour travailler, mais que tout ne dépendait que de la compagnie puisque c'est elle qui avait fermé ses portes.

La compagnie rappelait ses employés à l'ouvrage, sans conditions, mercredi le 9 mars, en exprimant l'espoir qu'ils donneraient leur rendement habituel. Ce n'est certainement pas avec des méthodes comme celle-là qu'elle pourrait décourager des syndiqués conscients de leurs droits!

SPEQ

Cette fois c'est assez !

*Cinq ans de rebuffades ont acculé le syndicat
des professeurs de l'Etat du Québec à la grève*

Le ministre de l'éducation veut-il jouer au chat et à la souris avec le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec? Car si c'est cela, il vaudrait mieux le dire carrément pour faire une situation claire. De toute façon ça ne changerait pas grand chose car les professeurs eux, ils ont la conviction que c'est cela que le ministre veut. Alors, ils jouent le jeu.

Le SPEQ accuse le ministre de l'éducation de se dérober à ses devoirs et de n'être jamais présent dans les moments les plus difficiles. Pourquoi cette tournée de la province entreprise au moment le plus crucial des négociations, alors qu'il aurait dû être lui-même à la table en face des professeurs pour régler les problèmes qui traînent depuis cinq ans et qui ont fini par les exaspérer? En ce moment le plus crucial, le ministre a mieux aimé confier les négociations à des hommes de paille qui n'ont aucun pouvoir, pour s'occuper à faire rêver la

population des réformes futures alors que les réformes en cours restent figées dans le marasme administratif.

Les 2,300 professeurs de l'enseignement spécialisé ont acquis le droit de grève le 10 février, mais ils ont attendu au 16 mars pour décider de la déclencher. N'était-ce pas assez d'un mois pour aborder de front les vrais problèmes en négociation? Probablement pas dans le plan caché du ministère, à ce qu'il faut conclure.

C'est la même histoire qui se répète depuis cinq ans: par toutes sortes de tactiques, retarder la négociation et empêcher la signature d'une convention collective. Mais cette fois, les professeurs ont dit "ça suffit". Que le gouvernement décrète pour empêcher la grève, que l'enseignement spécialisé constitue un service public essentiel à ce moment-ci de l'année, c'est encore une mesure dilatoire qui vise à priver les professeurs d'un droit reconnu par les lois.

Les professeurs ont été patients. Très patients. Mais ils ont cessé de retenir leur indignation devant l'accumulation de procédés déloyaux qui n'avaient d'autre but que d'empêcher un affrontement direct sans rien concéder, mais qui ont fini par acculer le syndicat aux choix suivants: la grève ou la disparition.



Paul Doyon, conseiller technique (à gauche) et Claude Sabourin, président du syndicat

Les aventures de Ti-Jean

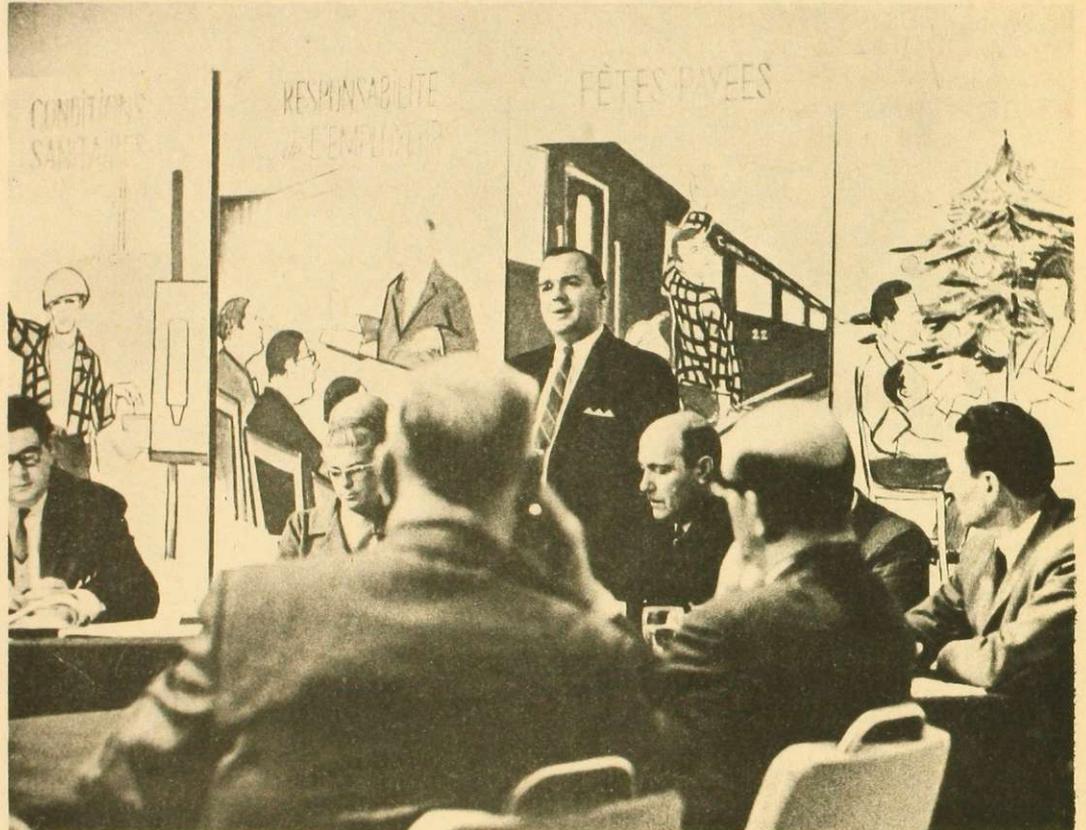


Construction

Malgré une menace de grève qui paralyserait tous les chantiers de Montréal, l'Association des constructeurs n'a fait aucune proposition

Front commun CSN-FTQ

Roger Perreault, représentant de la FTQ (debout), et Giovanni Pedetti, représentant de la CSN (à l'extrême droite), lors d'une conférence de presse conjointe sur l'état des négociations.



A Montréal, 50,000 travailleurs de la construction sont actuellement en conciliation. C'est un Front commun CSN-FTQ qui négocie en leur nom depuis le mois de décembre déjà. Les négociations au niveau de la CSN avaient commencé au mois d'octobre mais on les avait interrompues pour former ce front commun qui négocie une convention collective qui sera valable pour tous les travailleurs de la construction, qu'ils soient d'une union ou de l'autre.

Interrompues en décembre pour le temps des fêtes, les négociations ont repris à la mi-janvier. Mais devant la lenteur des négociations, le comité

du Front commun a décidé, le 8 février, de faire appel à un conciliateur du ministère du Travail, M. E. Moreau lequel a tenu sa première réunion de conciliation le 14 février.

Mais le situation est inquiétante. Légalement, les travailleurs pourraient faire la grève le 10 avril, immobilisant ainsi tous les chantiers de construction de Montréal. Malgré cette menace de taille, aucune offre patronale n'a été faite. On se contente de faire de la phraséologie, de discuter sur des virgules et de n'avancer à rien, disent les représentants syndicaux.

Les séances de négociation se poursuivent, mais aucun travail efficace

ne se fait. Il semble bien que les représentants de l'Association des Constructeurs de Montréal ont décidé de tout mettre en oeuvre pour retarder le déroulement des négociations et décourager les syndicats en cause. Mais ceux-ci ne se laissent pas faire et sont bien décidés, eux, à faire avancer les choses.

Tous les métiers de la construction sont compris dans la négociation "générale", à l'exception des plombiers, électriciens, ouvriers du fer structural (unions internationales), et les ouvriers en tuile, marbre et terrazo (CSN) qui négocient des conventions distinctes.

A la Reynolds Aluminium, les employés exaspérés ont déclenché la grève

CHICOUTIMI — C'est au mois de juillet dernier que le Syndicat des Employés de bureau de Reynolds Aluminium (CSN) a été accrédité et c'est en septembre que les négociations ont commencé.

Pourtant le lundi 28 février, la compagnie trouve encore le moyen de demander un sursis. Les employés sont exaspérés. Ils prévoient donc de publier jeudi le 3 mars un communiqué dans les journaux expliquant l'état des négociations et la situation impossible dans laquelle se trouve le syndicat.

Comme il fallait s'y attendre, la compagnie arrive à la table de négociation le vendredi en brandissant le communiqué en question et en déclarant qu'elle ne négocierait que si le syndicat répudiait son communiqué.

Le syndicat a répondu qu'il n'avait rien à répudier, que les faits soulignés étaient des faits connus et que refuser de négocier était une attitude "enfantine" de la part du

patron. Il était évident que la compagnie ne cherchait qu'un prétexte pour briser le syndicat.

A une réunion du syndicat l'après-midi même, vendredi, 55% des membres ont voté à l'unanimité en faveur d'une grève spontanée. A 5.30 heures les lignes de piquetage étaient montées. Lundi, le 7 mars, un contremaître force en voiture sur les piqueteurs et en blesse un. Le syndicat n'est pas long à réagir. Un mandat d'arrestation est émis contre le contremaître et une plainte déposée au criminel. En même temps, la compagnie prend une injonction pour réduire le nombre de piqueteurs. Cette grève se révélait vraiment être une épreuve de force entre les deux parties! Mardi soir, le syndicat et la compagnie en venaient enfin à une entente: chacun retirait ses mesures légales, et les négociations reprenaient avec le conciliateur que la compagnie avait demandé un mois auparavant.

**Il faut
boycotter
Coca-Cola
Sprite
Tab**

La CSN appuie la FTQ dans la grève centre Coca-Cola, une compagnie qui a toujours prouvé qu'elle était antisyndicale.



**Plus que des miettes...
des dons
substantiels!**



Dates: 6 au 21 mars 1966
Objectif: \$2,825,000.00

Le don minimum requis est de \$12 par foyer pour atteindre l'objectif, soit \$12 comptant ou 4 chèques post-datés de \$3 chacun. Donnez le plus possible.

Partageons avec la Fédération

Avis de changement d'adresse

ANCIENNE ADRESSE:

Nom

Syndicat

Adresse
(rue) (ville) (province)

NOUVELLE ADRESSE:

.....
(numéro) (rue) (ville) (province)

Retourner cette formule à : Journal "Le Travail", CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal, P. Qué.

Bas St-Laurent

RIMOUSKI - - L'assemblée générale du Conseil Central du Bas St-Laurent de la CSN, a décidé de saisir le gouvernement de la province de l'inquiétude du groupement devant la perspective prochaine d'une cessation du mandat du Bureau d'Aménagement dans l'Est du Québec (BAEQ).

Cette décision a été prise après que le directeur régional de la CSN, M. F. X. Legaré, eut expliqué que le gouvernement ne passerait pas au cours de la session une loi spéciale pour créer un office régional de développement et qu'il y avait possibilité d'un temps d'arrêt indéfini à la fin du mandat actuel du BAEQ, le 31 mars prochain.

L'assemblée a adopté la proposition voulant que le gouvernement crée un organisme temporaire pour exécuter le plan avant de se serrer à un office de développement. Mais si le gouvernement n'est pas en mesure de nommer cet organisme immédiatement il devra au moins permettre au BAEQ, avec un mandat modifié, de mettre en exécution le plan.

Le Conseil Central de la région appuie les efforts actuels des professeurs de l'enseignement spécialisé de la province, de même que des fonctionnaires provinciaux et des employés d'hôpitaux dans leurs négociations.

De plus, il a décidé d'emboîter le pas à la suite du mouvement de boycottage amorcé un peu partout il y a quelques jours des produits de la compagnie Coca-Cola, en expliquant que l'attitude de cette firme qui donne des contrats à d'autres pour se dégager de toute responsabilité pouvait être néfaste ailleurs.

Le Conseil a aussi résolu d'adresser une demande au gouvernement pour que des inspecteurs de la sécurité du travail sur les chantiers de construction soient nommés dans la région. Le sujet est d'actualité depuis de tragiques accidents survenus à Trois-Rivières et à Montréal.

•••••

Après avoir frappé en vain aux portes du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et du Comité permanent d'Aménagement des Ressources (CPAR) pour obtenir un octroi pour la tenue de séances d'études, le Conseil central du Bas St-Laurent de la CSN vient d'obtenir un appui tangible de nul autre organisme que le syndicat des employés du BAEQ.

Le SEPORA (Syndicat des Employés permanents des Organismes régionaux d'Aménagement) contribuerait d'une somme de mille dollars à l'organisation d'une session d'étude sur l'esquisse du plan et les problèmes de l'aménagement en général. Le président du SEPORA, M. Jean-Louis Rioux, a dit qu'il faudrait maintenant que d'autres syndicats affiliés au Conseil central subventionnent aussi cette session.

•••••

Pour la première fois de son histoire, le Conseil central de la région du Bas St-Laurent tiendra vraisemblablement un congrès de deux jours au mois de mai prochain.

On a adopté l'idée à la dernière assemblée générale du Conseil et, en même temps, on a confié au président, M. Pierre Saindon, la charge de l'organisation matérielle de ce rassemblement qui grouperait les membres des exécutifs de tous les syndicats affiliés.

Rien n'a donc encore été décidé quant au lieu du congrès, mais on a déjà mis de l'avant l'idée de contacter les autorités de la colonie de vacances du Cap-à-l'Orignal afin de voir s'il serait possible d'utiliser ce camp.

Hull

Le Syndicat des Employés du Centre d'Apprentissage de Hull et de Maniwaki, annonce l'élection de son nouvel exécutif, lors de son assemblée annuelle, tenue le 23 novembre 1965.

Président: Jean Y. Robinson, Vice-président: Jacques Perno, Secrétaire: Mme Agathe Vaillancourt, Trésorier: Roland Théoret, Directeurs: Anne-Marie Dubeau, Jean Caissy, Jacques Labelle.

La Mauricie

Le 7 février dernier, la Commission des Relations du Travail a émis un certificat d'accréditation en faveur du syndicat des employés du Vêtement de la région de La Tuque (CSN) qui groupe 75 employés de la compagnie de Chemise La Tuque Limitée qui est une succursale de Canadian Converters, comme Vogue Inc., de Shawinigan, la Tooke du Cap de la Madeleine. D'autres succursales existent également à Montréal. Toutes ces manufactures de la même compagnie comptent environ 1000 employés tous membres de syndicats affiliés à la CSN.

On s'attend à ce que d'ici quelques mois, le nombre d'employés qui est actuellement de 75 à la compagnie de Chemise La Tuque Limitée augmente à 150 et même jusqu'à 200. Ce syndicat a été fondé le 15 novembre 1965.

Les membres de ce syndicat ont été convoqués à une réunion générale le 14 février. Cette réunion avait pour but de préparer un projet de convention collective de travail. Les négociations débiteront donc sous peu.

PHIL LEVASSEUR

Un autre certificat d'accréditation vient juste d'être émis par la CRT en faveur du syndicat des employés du Commerce et des Services de Shawinigan pour représenter les employés de Phil Levasseur Limitée, nettoyeur.

Plusieurs réunions ont déjà été tenues par ce groupe d'employés pour préparer un projet de convention collective de travail. Une dernière réunion générale aura lieu sous peu pour mettre une dernière main à ce projet de convention.

Le comité exécutif de cette section syndicale qui en même temps le comité de négociation se compose des confrères Léopold Dufour, président; Jean-Marcel Régis, secrétaire et de la compagne Pauline Samson, directrice.

MATELAS SUPREME

Une première séance de négociation concernant une première convention collective de travail a eu lieu à Matelas Suprême Inc. le 8 février. Le syndicat a expliqué toutes ses demandes lors de cette rencontre. La compagnie devait soumettre un projet complet avant le 21 février. Le comité exécutif du syndicat qui négocie cette convention collective se compose des confrères Marcel Rousseau président; Roland Massicotte, secrétaire et de la compagne Hélène Ayotte, trésorière.

JOLIETTE - Le Syndicat des travailleurs de la Pulpe et du Papier de Joliette a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année 1966. J.-P. Fortin a été réélu président, J.-P. Brisson, élu vice-président, George Dalphon, réélu agent d'affaires, J.A. Durand, élu secrétaire-archiviste, P. Lépine, réélu trésorier, P. Ducharme, M. Coulombe, A. Poirier, élus directeurs, et G. Bélanger, élu sentinelle.

Sorel

Après 46 séances de négociation, environ, entre le Syndicat des Ouvriers du Fer et du Titane (CSN) et la Québec Iron and Titanium Corporation, au cours desquelles les demandes du Syndicat ont toutes été refusées systématiquement par la Compagnie, qui n'a pas voulu faire d'offres monétaires, le Syndicat, le 10 février dernier, a demandé un conciliateur du gouvernement. M. Lucien Malouin a commencé son travail le 9 mars.

Les dernières conventions collectives (employés de bureau et employés à l'heure) sont expirées depuis le 18 mars 1965, soit depuis près de onze mois.

Alma

Le Syndicat national des Commis-comptable d'Alma, Inc a demandé l'intervention du Ministère du travail dans les négociations présentement en cours avec Jow. L. Abec Limitée (Coca-cola).

Il s'agit d'une première convention et après quatre séances de négociation, les parties ne se sont pas entendues sur les clauses suivantes: Période d'approbation, ancienneté, heure de travail, salaire des livreurs, durée de la convention, et quelques clauses mécaniques.

Les négociateurs patronaux sont MM. Paul Abel et Maurice Jolicoeur, avocat. Les négociateurs syndicaux sont MM. Réal Turcotte et Jean-Marie Ouellet, conseiller technique de la CSN.

Les Cantons de l'est

SHERBROOKE — Le Syndicat National des employés d'imprimerie (section Sherbrooke Daily Record) a tenu ses élections le 3 février 1966. M. Austin Cook a été réélu président, et M. Marie-Louis Fortier, vice-président. MM. Fernand Cantin et Georges Talhurst ont été élus respectivement secrétaire-trésorier et sentinelle. M. Robert Lessard a été nommé représentant officiel à la Fédération Canadienne de l'Imprimerie.

PLESSISVILLE — Le renouvellement de la convention collective entre Forano Ltée et le Syndicat National de la Métallurgie de Plessisville a apporté aux syndiqués de nombreux avantages: les employés auront deux semaines de vacances après trois ans, plutôt que cinq ans, trois semaines après douze ans, plutôt que 25 ans, et quatre semaines après 30 ans, ce qui est tout nouveau. Au niveau de l'assurance collective, ils ont obtenu une augmentation de \$10.00 par semaine pour indemnité hebdomadaire. Le fonds de pension est maintenant de 4% - 4% incluant le plan gouvernemental au lieu de 3% - 3%.

La prime de nuit est maintenant de 20 cents l'heure plutôt que 15 cents. Il s'est fait des ajustements de salaire de 5 cents à 13 cents l'heure touchant 125 employés et rétroactifs au 15 septembre 1965. La convention étant signée pour trois ans à compter du 15 septembre 1965, on évalue le déboursé total de la compagnie sur les 3 ans à \$850,000. Sont également nouveaux les points suivants: clause de sous-contrats, droit de grief sur les modifications de conditions de travail non prévues à la convention, procédé de classifications à l'intérieur de chaque métier avec recours en arbitrage, semaine normale de travail garantie, changements technologiques. La nouvelle convention a été signée le 24 janvier.

Outardes

Nous apprenions officiellement que l'Hydro-Québec fermait son chantier d'Outardes 2 pour une certaine période et baissait ses opérations sur ses autres chantiers, à cause des restrictions dans son budget.

Comme les répercussions de ce geste seront assez graves pour l'économie de la région et les travailleurs qui resteront sans emploi, il serait logique

que celle-ci avise la population sur ce que sera cette diminution des opérations et quelles en sont les raisons. Il serait aussi important qu'elle souligne si cela est dû aux restrictions imposées par l'investissement étranger des capitaux américains, car l'on se rappelle que le parlement provincial, en décembre dernier, avait annoncé que cette mesure américaine n'affecterait pas les travaux en cours de l'Hydro-Québec.

Baie-Comeau

Dimanche, le 16 janvier 1966, dans les bureaux de la CSN à Hauterive avait lieu la fondation d'un nouveau syndicat chez les gardiens de la sécurité de la Canadian British Aluminium Co. Ltd. de Baie Comeau. Ce nouveau syndicat qui groupera environ une douzaine de personnes a placé une requête en accréditation auprès de la Commission des Relations de Travail du Québec en vue de négocier une convention collective de travail pour le groupe d'employés qu'il représente.

Par la signature de la convention collective de travail entre le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de Baie Comeau et la Compagnie Canadian British Aluminium Ltd. de Baie Comeau, un programme d'avancement pour les hommes de métiers avait été négocié. Ce programme d'avancement a pour but de permettre aux employés des métiers de CBA d'accéder aux classifications supérieures même s'il n'y a pas d'ouverture aux demandes de la compagnie.

Au mois d'avril et au mois d'octobre de chaque année, depuis avril 1965, des examens sont passés par les employés de deuxième et troisième classe et si par ces examens ils prouvent qu'ils sont qualifiés pour accomplir le travail de la classe supérieure, ils l'obtiennent automatiquement.

Depuis le mois d'avril 1965, deux séries d'examen ont eu lieu et voici quelques chiffres:

Sur 175 hommes de métiers à l'usine, trois (3) sont passés de la troisième à la deuxième et trente cinq (35) sont de la deuxième à la première.

Actuellement, il y a à l'usine 158 hommes de métiers dans la première classe, 7 sont dans la deuxième classe et le reste sont classés comme apprentis.

Au point de vue monétaire, ces employés des métiers ont obtenu des gains variant de \$0.15 à \$0.43 l'heure selon la classification obtenue dans les métiers qu'ils pratiquent.

Hauterive

Après un peu plus d'un mois et demi de négociations directes pour le renouvellement de la convention collective, les autorités de la Ville de Hauterive et les représentants de la Fraternité des Policiers-Pompiers de la Ville de Hauterive n'ont pu en venir à une entente. Une demande a été faite au ministre du travail, M. Carrier Fortin, de déléguer un conciliateur pour essayer de trouver un terrain d'entente sur le renouvellement de la convention collective. Les principaux points en litige portent sur les augmentations de salaire, les heures de travail, les vacances annuelles, les congés chômés et payés, les droits acquis et les problèmes de sécurité sociale. M. André Racine a été nommé conciliateur.

•••

Un employé de bureau de l'Hydro-Québec qui a été victime d'un accident avec un véhicule de l'Hydro-Québec et qui, par la suite, avait été gratifié d'une suspension de quatre jours a obtenu gain de cause à l'arbitrage. En effet, le Syndicat National Interprofessionnel de l'Hydro-Québec, Manicouagan, après avoir épuisé toutes les étapes de la procédure de grief de la convention collective, n'avait pu venir à une entente avec l'Hydro-Québec sur le sujet et avait décidé de soumettre le cas à l'arbitrage. Me Jean Réal Cardin qui agissait comme arbitre unique dans cette affaire a annulé la suspension de l'employé et exigé que l'employeur lui rembourse le temps perdu.

•••

Les employés du constructeur J.R.L. Construction à Havre St-Pierre, qui y travaille sur la construction d'une école régionale ont donné leur adhésion au Syndicat National de la Construction et ont autorisé ce Syndicat à faire une requête en accréditation pour couvrir les employés du chantier. La demande a été faite au début de février au Ministère du Travail.

•••

Les officiers du Syndicat National Interprofessionnel de l'Hydro-Québec, du Syndicat National des Employés du Centre d'Apprentissage, de la Fraternité des Policiers-Pompiers de la Ville de Hauterive, du Syndicat National des Employés Municipaux de la Ville de Hauterive, se sont réunis aux bureaux de la CSN à Hauterive avec M. Roland Martel et M. Guy Beaudoin de la Fédération Canadienne des Employés de Services Publics pour fonder le Conseil Régional de la Fonction Publique.

A cette occasion, ils ont adopté une constitution et élu des officiers à ce Conseil qui groupe tous les syndicats de la fonction publique, affiliés à la CSN dans la région. Les officiers élus sont M. Pierre Fecteau, président, M. Conrad Parent, vice-président et Mademoiselle Claudette Lafontaine, secrétaire. La fondation de ce Conseil permettra des rencontres plus nombreuses des Syndicats régionaux de la fonction publique et de meilleures échanges de vues sur le plan professionnel entre ces syndicats.

•••

A chaque fin d'année scolaire, c'est un problème pour les étudiants de la région de se trouver un emploi rémunérateur pour l'été. Les jeunes en quête d'emploi défilent dans les bureaux des compagnies, des services de placement et des unions ouvrières et plusieurs d'entre eux ne trouvent pas ce qu'ils cherchent. Consciente de ce problème, la CSN suggère qu'un comité soit formé entre les représentants de nos maisons d'éducation et les représentants des compagnies de la région pour apporter une solution au problème de placement des étudiants. Il serait bon que ce comité d'étude soit mis sur pied le plus tôt possible, car la question est importante pour les étudiants qui veulent continuer leurs études et pour les parents qui veulent mener à bonne fin l'éducation de leurs enfants.

•••

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de la Côte Nord a adopté une résolution à l'effet de faire des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci organise des cours de baccalauréat des adultes au Collège Classique de Hauterive. La Côte Nord possède certainement, actuellement, assez de professeurs compétents pour fournir ces cours aux adultes qui en sentent le besoin.

Cowansville

Nous apprenons qu'à Cowansville, là où "les salariés savent tenir tête au patron", les employés de Vilas Industries Ltd. (Vilas Furniture Division) ont voté en majorité en faveur du Syndicat National des Employés de Vilas Furniture (CSN), qui compte 266 membres. La force du syndicalisme l'a emporté sur les pressions des patrons!

Lachute

La Commission des Relations de Travail du Québec a décrété et d'ordonné qu'un vote au scrutin secret soit tenu vers le 15 mars parmi les employés de la Compagnie Dominion Ayers Limited (Division du bois) à Lachute, afin de déterminer si ces ouvriers désirent être représentés, pour fin de négociation collective, par le Syndicat national des employés du contre-plaqué de Lachute (CSN). Ils auront le choix entre ce syndicat affilié à la CSN et une union américaine, la Fraternité Unie des Charpentiers et menuisiers d'Amérique.

C'est le 22 octobre 1963 que la CSN déposait une requête majoritaire en accréditation devant la CRT, afin d'être reconnue le seul agent négociateur des employés de cette compagnie. Pour diverses raisons, les auditions ne débutèrent devant la Commission que le 25 mars 1964 pour se terminer le 13 janvier 1965.

Lucien Giroux, organisateur syndical de la CSN pour la région de Lachute, et Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, ont protesté auprès du juge Roger Bisson, vice-président de la CRT, de la lenteur des procédures d'accréditation de ce syndicat. Le 3 février dernier, notamment, Robert Sauvé écrivait au juge Bisson: "Qu'un syndicat et son représentant syndical soient obligés d'écrire à la Commission des relations de travail pour demander qu'une décision soit rendue me paraît une chose pénible et démontre que le système devrait être changé."

La compagnie demande que le vote au scrutin secret porte sur trois points et non seulement deux (le choix entre deux syndicats). Elle veut qu'on ajoute un troisième espace sur le bulletin de vote; ce troisième espace permettrait aux employés de choisir de ne pas avoir de syndicat du tout. A l'appui de sa demande, elle allègue que deux ans et demi se sont écoulés depuis la présentation de la requête du syndicat de la CSN devant la CRT, que depuis ce temps les effectifs de la compagnie sont passés de 185 employés à 300, et que des 185 requérants des débuts. Il n'en reste plus que 31, les autres ayant quitté l'usine.

Quant à l'union américaine, elle voudrait que seuls ces 31 personnes soient appelées à voter sur le choix du syndicat.

L'opinion de la CSN est, au contraire des deux opinions précédentes, que tous les employés doivent voter pour que la démocratie soit respectée. Elle demande que la liste des votants soit établie à partir de la liste de paie la plus rapprochée du 2 février 1966 que possède la compagnie. Avant de décider que la date du vote serait maintenue, la CRT a donc été appelée à trancher ce nouveau débat.

Montréal et la région

Deux nouveaux syndicats affiliés à la CSN ont reçu, jeudi le 27 janvier dernier, leur accréditation de la Commission des Relations de travail du Québec.

Les 225 employés de SOMA Inc., à St-Bruno, première industrie québécoise de fabrication d'automobiles, se sont groupés sous le nom de Syndicat national des Employés de Peugeot-Renault (CSN), syndicat affilié à la Fédération nationale de la Métallurgie (CSN).

Les négociations en vue de l'obtention de la première convention collective de ces employés devaient commencer dès la première semaine de février.

Le Syndicat national des Employés d'Armstrong-Cork (CSN) a aussi reçu son accréditation jeudi le 27 janvier. Ce syndicat, qui compte 280 membres dont 60 pour cent sont d'expression anglaise, est affilié à la Centrale professionnelle des produits chimiques (CSN).

C'est la première fois qu'un syndicat s'implante dans cette industrie montréalaise de fabrication de tuiles et de linoléums, industrie qui existe depuis déjà plusieurs années. Les négociations sur le projet de première convention collective devraient débiter incessamment.

PINCOURT — Le Syndicat National des Employés de la Ville de Pincourt (CSN), groupant 15 employés, a reçu son certificat de reconnaissance syndicale le 7 janvier dernier. L'organisateur de la CSN était Rosaire Mallette, décédé.

BOIS DE FILION — Le Syndicat National des Policiers de la Ville de Bois de Filion, groupant cinq employés, a reçu son accréditation le 26 janvier dernier. L'organisateur y était aussi Rosaire Mallette.

L'Association des Employés de la Société St-Vincent-de-Paul (CSN), à Montréal, a reçu son accréditation le 2 février dernier. Le nombre d'employés est de 20. Le même jour, le Syndicat National des Employés de l'Institut des Sourds-Muets (CSN) recevait aussi son accréditation. Ce nouveau syndicat groupe tous les employés de l'Institut, soit 21 membres, à l'exception des Frères religieux.

Maurice Lapointe, organisateur, annonce l'accréditation du Syndicat des Employés du moulin Ste-Anne (Yarns Mill) de la Dominion Textile rue Notre-Dame Est, Montréal. Cette accréditation vient à la suite d'une campagne conduite par la CSN et deux autres organisations syndicales parmi les employés de cette usine.

Le Conseil canadien du Textile (Indépendant) avait obtenu le 11 juin 1964 un certificat de reconnaissance syndicale après deux ans de procédures devant la Commission des Relations de Travail. Cependant le Conseil canadien n'a jamais pu négocier de convention et il a finalement abandonné son local.

Devant la situation les employés ont demandé à la CSN de faire l'organisation syndicale des employés. Entre-temps l'Union internationale des Ouvriers Unis du Textile d'Amérique (FTQ) a tenté d'organiser le syndicat sans

succès. Le CSN commença son organisation en juin 1965 et en trois semaines obtenait l'appui des 255 employés. La Compagnie Dominion Textile a cependant intenté des procédures contre notre syndicat devant la Commission des Relations de Travail. Elle invoquait que notre demande était prématurée, il y a eu audition et la Commission des Relations de Travail vient de rejeter les pétitions de la compagnie et d'accorder le certificat de reconnaissance syndicale de la CSN.

Une requête en accréditation pour les employés des usines Angus de la Canadian Pacific Railway Company a été déposée début février devant le Conseil Canadien des Relations Ouvrières, au nom du Syndicat National des Employés des Usines de Chemin de Fer (CSN), section Angus.

Ce syndicat représenterait plus de 3,600 travailleurs des usines Angus. Ces employés sont actuellement organisés sur une base professionnelle, dans plusieurs unions américaines.

Selon Monsieur René Chartrand, président du Syndicat des Employés de la R.A.Q. (CSN), près de 400 employés de l'est de Montréal seraient en cause à la suite du déménagement des entrepôts du Pied du Courant à Ville La Salle. A Québec près de 150 employés et leurs familles seraient obligés de déménager à cause des distances.

La direction de la Régie des Alcools devra envisager les

conséquences sociales qui découlent de sa décision de déménager ses entrepôts à des milles de la résidence de centaines d'employés.

Le Conseil Supérieur du Syndicat de la RAQ groupant des représentants de 10 régions de la province a décidé d'entamer des pourparlers à ce sujet avec la direction de la RAQ. Monsieur Marcel Pepin président général de la CSN a déclaré qu'il appuyait cette demande et qu'une entreprise ne pouvait déménager sans s'occuper des répercussions financières et sociales qui découlent de son geste.

Selon le président du Syndicat il faudrait non seulement dédommager les employés pour les frais encourus par le déménagement, mais aider aux employés et à leurs familles à sa trouver des logements convenables. De plus, en collaboration avec la ville de Montréal et également la ville de Québec, il devrait être possible de voir à ce qu'un service de transport soit prévu.

La préparation de la nouvelle convention collective des employés de la RAQ est également en marche. Il y aura obligation pour tous les comités de travailler sur le projet; par ailleurs chacun des employés aura l'occasion de demander les changements qu'il trouverait opportun dans la convention présentement en vigueur. Ces amendements seront soumis aux 10 conseils régionaux pour fin d'acceptation par les membres en assemblée générale provinciale.

Je suis certain d'être d'accord avec tous les usagers du Transporten commun de Montréal en réclamant de la Direction de ce service public de munir tous ses autobus d'un magnaphone pour l'annonce des rues.

Actuellement, même si le conducteur se donne la peine de les annoncer, chose plutôt rarissime, cela ne suffit pas. Il n'y a que les passagers du devant qui comprennent. Je demande comment il se fait que cet accessoire, absolument nécessaire pour la tranquillité des passagers et la protection de la voix du conducteur, ne soit pas installé dans chaque autobus depuis sa mise en service.

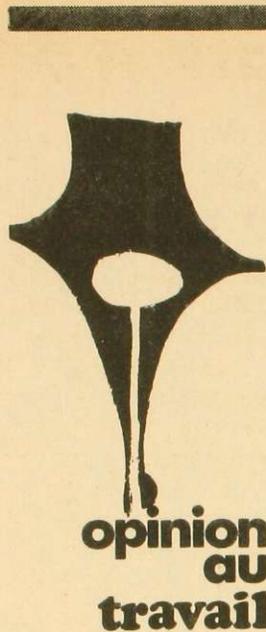
Aux heures de pointe, quand on est debout, il est impossible de savoir "de visu" où on est rendu. Autre inconvénient pour les non habitués au même trajet: ils doivent s'informer auprès de leurs voisins au sujet de telle ou telle rue où il leur faut descendre de voiture.

Il ne convient certainement pas que dans une ère de progrès comme la nôtre, le public montréalais voyage ainsi dans l'inquiétude, quand il serait si facile de rassurer les passagers si le conducteur pouvait utiliser un magnaphone pour annoncer aisément le nom des rues.

Georges Bergeron
12,402, rue Grenet,
Montréal 9

Monsieur,

Avec ce mot vous trouverez ma contribution pour un abonnement d'une année au journal LE TRAVAIL. Je profite de l'occasion pour vous



opinion au travail

exprimer l'appui et l'encouragement de l'équipe sacerdotale ici, au presbytère, pour le travail que vous faites en vue de la promotion collective de tous les travailleurs de notre milieu.

Père A. Cormier, c.s.c.
Presbytère St-Jean,
Montréal.

M. le rédacteur,

(...) Je me demande pour quelle raison vous me faites parvenir ce journal car je ne suis plus syndiqué depuis quelques années. Je ne tiens pas beaucoup à ce journal car je suis contre les principes syndicaux qui conduisent la classe ouvrière au socialisme ou au communisme.

(...votre journal) c'est du pur communisme. Quand on lit là-dedans qu'il faut éduquer les ouvriers dans le sens pour qu'ils réclament que l'argent des riches

soit partagé entre tous les pauvres (...)

Si les riches ne veulent pas venir au secours des pauvres, ce n'est pas aux chefs syndicaux ni au gouvernement à faire leur procès. C'est à Dieu à juger leur cas.

De quel droit avez-vous l'autorisation de juger de telles causes?

Les riches avec toutes leurs richesses n'enlèvent rien aux pauvres même s'ils ne viennent peut-être pas souvent à leur secours. Ils n'achètent dans les magasins que ce qu'ils ont besoin et il en reste amplement pour tout le monde.

Ce qu'il faut c'est un dividende à tous, même aux riches. Cela est loin de la doctrine de Karl Marx.

Par cette lettre vous devinez facilement à quelle doctrine j'adhère.

Les chefs des syndicats ont toujours réclamé des gouvernements des plans d'Etat et des carcans pour les ouvriers comme l'Assurance hospitalisation, l'Assurance

santé, la Caisse de retraite, la planification de l'économie canadienne et la nationalisation de l'électricité. (...)

Chefs de syndicats vous êtes dans l'erreur, cent milles à l'heure mais nous n'avons pas peur de cela. Quand éclatera peut-être d'ici deux ans une révolution pour établir une dictature communiste, nous serons dans la bataille avec notre chapelet pour barrer la route à tous ces assoiffés de pouvoir qui veulent mettre sous leurs pieds toute la classe ouvrière pour leur jeter comme le mauvais riche à Lazare des miettes de pain à tous et à chacun. (...)

Sans rancune mais il faut prier les uns pour les autres,

Edwidge Laplante,
Magog.



UNE OCCASION UNIQUE
DE VISITER L'EUROPE
LA FRANCE - LA SUISSE
L'ITALIE

Circuit de 21 jours
\$550.

comprenant transport,
hébergement, repas,
visites, etc.
Demandez notre brochure
détaillée.

GEORGES JOST & CIE. INC.
5050 de Sorel,
Montréal 9,
Tel: 739-3128

Départs : 12 mai,
2 juin et 1er septembre

"EXPORT"
PLAIN
or FILTER TIP
CIGARETTES

FILTER KINGS

L'homme qui parlait trop

—Que dit-il ?

—Il parle d'hommes qui volent et de charrettes qui marchent toutes seules, sans chevaux ni boeufs.

—Que dit-il ?

—Il parle de la terre qui tourne autour du soleil et d'hommes qui vont dans la lune.

—Il parle de pays loin d'ici où les hommes vivent dans des maisons de cent étages.

—Il dit que la terre est ronde.

—Et que notre religion n'est pas la seule, qu'on peut adorer d'autres dieux et vivre.

—Et qu'on peut même vivre sans adorer aucun dieu.

—C'est un hérétique et il ment. La terre est plate comme galette.

—L'homme ne vole pas.

—Les charrettes ne marchent pas toutes seules.

—Le soleil tourne autour de la terre et les hommes ne vont pas dans la lune.

—Il n'y a pas d'autres pays que ceux que nous connaissons et le roi lui-même habite un palais de trois étages et c'est haut.

—Il ment il n'y a qu'un Dieu, le nôtre. Les infidèles sont ses ennemis et ils ne peuvent vivre.

—Contre eux nous levons de saintes croisades.

—Il dit que l'homme fera la lumière et la chaleur avec l'eau des chutes.

—Il dit que le roi a le même sang que nous et il raconte des contrées où les hommes, qui s'appellent citoyens ou camarades, choisissent ceux qui les gouvernent.

—C'est un sorcier.

—C'est un suppôt de satan.

—L'eau ce n'est pas la lumière.

—Ni la chaleur.

—Le roi est fils de roi et son fils sera roi. Et nous sommes ses sujets.

—C'est un sorcier.

—Mort au fils du diable.

Devant le beffroi il y a un bûcher. Et sur le bûcher on brûle l'homme qui parlait trop. L'étranger qui parlait de d'autres mondes où les hommes volent et où les charrettes marchent toutes seules.

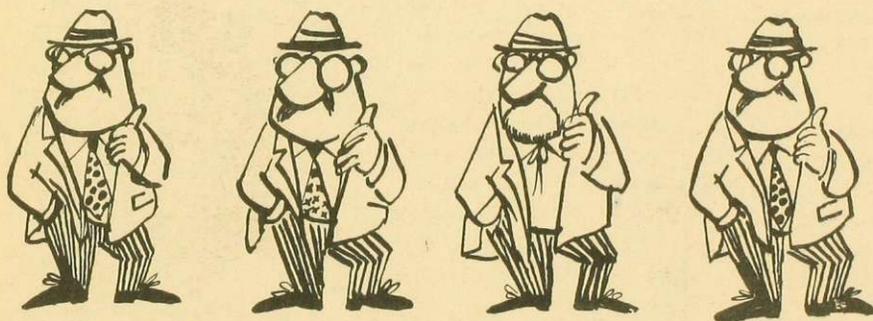
Ainsi périt, en 1140, Jean Lecoin, le premier explorateur du temps, parti un matin de 1965 vers le Moyen-Age dans sa machine à remonter le cours des années.

Concours de mars 1966

JEU NO. 1 —

Deux personnages sont identiques. Indiquez lesquels. Le gagnant recevra \$10. de beaux livres d'enfants offerts par le journal Le Travail.

La gagnante de notre dernier jeu d'anomalies est DIANE CHAUVETTE (8 ans) 823, rue St-Joseph, Lauzon, dont le nom a été coisi au hasard.



Deux personnages sont identiques. Indiquez lesquels.

JEU NO. 2 —

Le printemps nous amène le temps des sucres, veuillez nous faire parvenir un dessin représentant ces semaines de plaisir.

Nous reproduisons le dessin de notre gagnante DENISE CARLE (15 ans), 6560 25e Avenue, Rosemont, Montréal 36, qui recevra pas la poste du matériel d'artistes pour une valeur de \$10. offert par le journal Le Travail.



Coupon d'abonnement

Si vous désirez vous abonner au journal "Le Travail", veuillez remplir la formule ci-dessous et nous la retourner le plus rapidement possible avec un mandat de poste ou un chèque.

Le coût de l'abonnement est de \$3.00 pour un abonnement individuel et de \$5.00 pour un organisme. Il est bien entendu que cette formule ne concerne pas les membres en règle des syndicats affiliés à la CSN, qui reçoivent le journal dès l'instant où ils commencent à payer leur cotisation syndicale. S'ils ne le reçoivent pas ils sont priés d'en avvertir le secrétaire de leur syndicat.

Nom
(en lettres moulées)

Adresse
(rue) (ville) (province)

Retourner à: Journal "Le Travail", CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

à l'écoute de radio-canada

le travail

Une nouvelle série: DEFIS NOUVEAUX

Depuis le 10 février dernier, une nouvelle série a pris l'affiche au réseau français de Radio-Canada. **Défis nouveaux**, c'est le titre de l'émission, est présenté le jeudi à 9 heures 30 du soir.

Que veut dire ce titre? Ce titre évoque tous les problèmes de la société moderne nord-américaine et le défi qu'elle nous lance de les régler nous-mêmes.

Cette société nord-américaine présente des paradoxes multiples comme, par exemple, cette opulence qui frôle, tous les jours, une pauvreté dans laquelle vivent des milliers d'individus.

Mais, de nous l'expliquer le réalisateur, monsieur Georges-Noël Fortin, "Les problèmes que nous étudions au cours de cette série, ne sont pas propres à notre milieu; ils sont à l'échelle de tout le continent nord-américain. Pour mieux illustrer ces problèmes, toutefois, l'équipe de production fera appel à des exemples choisis dans notre milieu canadien-français."

"Evidemment, de poursuivre toujours notre interlocuteur, il est impossible, au cours d'une série de treize émissions, de broser un tableau au complet de la situation; aussi, nous nous bornerons à présenter trois problèmes, à essayer d'y apporter des solutions"

Parmi les paradoxes les plus frappants de la société moderne, nous étudierons ce phénomène de la pauvreté; parmi cette partie de la population qui vit dans la pauvreté, nous regarderons les conditions de vie des personnes âgées; l'émigration vers la ville, ayant aussi son importance, nous étudierons la situation agricole et les problèmes qui guettent le rural qui décide un jour, d'émigrer à la ville.

Ce problème de l'émigration du rural vers la ville est très aigu; il prend des proportions plus grandes d'année en année. C'est dans le but de régler ses problèmes que le rural quitte sa ferme; mais les problèmes qui l'attendent sont aussi nombreux et complexes. L'adaptation est difficile et son intégration, très aléatoire. Pourquoi, alors,

ne pas aider davantage le rural afin de le rendre productif dans son milieu propre? Cette situation agricole, chez nous, sera mise en parallèle avec celle qui existe en Bretagne simplement parce que cette province française connaît actuellement un problème d'émigration important.

Quand il sera question des personnes âgées et de leurs conditions de vie, ici, au Canada français, nous étudierons la situation qui est faite aux vieillards en Angleterre. Dans ce pays, les autorités semblent avoir saisi l'ampleur du problème et, sans être arrivées à des solutions totales, ont entrepris des réformes qui ont donné, jusqu'à maintenant, de très bons résultats.

Pour bien résumer l'étude qui sera faite de la société nord-américaine, l'on peut rappeler cette phrase du réalisateur: le progrès est un banquet auquel tous ne sont pas conviés; mais pourquoi donc? Tout au cours de la série **Défis nouveaux**, une kyrielle de points d'interrogation seront ainsi soulevés. Réussirons-nous, par exemple, à assainir l'économie des campagnes en les vidant? Cela coûterait-il plus cher de venir en aide au rural dans un endroit où il peut produire que dans un milieu où il devient inutile?

Cette série remet en question toute notre politique sociale actuelle. Elle suggérera des solutions pour essayer d'atteindre à une démocratie de participation; pourquoi ne pas songer à un pouvoir politique humaniste? Pour répondre à tous ces points d'interrogation, le réalisateur s'est entouré d'une équipe composée de M. André Ouellette, maître en service social et spécialiste du réaménagement urbain, de M. Daniel Simard, chercheur, du superviseur Georges Lahaise et de la collaboration d'un bon nombre de spécialistes dans les domaines concernés. Trois journalistes participent aussi à la série **Défis nouveaux**: Pierre Nadeau (Europe), Pierre Germain (région métropolitaine) et Raymond Labrecque (région de Québec).



Bertrand Gagnon, animateur de cette nouvelle série intitulée **DEFIS NOUVEAUX** présentée le jeudi, à 9h.30 du soir, au réseau français de Radio-Canada, est comédien et s'intéresse activement aux questions sociales. Pendant plusieurs années, président de l'Union des Artistes de Montréal, Bertrand Gagnon s'intéresse beaucoup au syndicalisme. Sa participation à l'émission est d'autant plus précieuse.

Si, Madame, vous aimez rencontrer vos congénères et discuter de problèmes qui vous sont propres, ne manquez pas d'écouter, chaque jour de la semaine, du lundi au vendredi, à 2h.30 de l'après-midi, l'émission intitulée **PLACE AUX FEMMES**. Les animateurs de cette populaire émission radiophonique sont Lise Payette et Guy Provost.

Un événement a-t-il envahi la scène de l'actualité canadienne ou internationale? L'émission intitulée **CARTES SUR TABLE** expose cet événement et invite des personnalités à étudier les répercussions de cet événement sur la société. Cette émission très animée et instructive est présentée chaque mercredi à 10h.15 du soir, au réseau français.

Jean-Louis Gagnon, journaliste, est l'animateur de la série présentée directement d'Ottawa et qui s'intitule **SEXTANT**. Tous les problèmes de notre société contemporaine sont mis en question, qu'il s'agisse de la loterie ou de la peine capitale. **SEXTANT** est diffusé le jeudi, à 9 heures du soir.

défis nouveaux

à 9h.30 le jeudi au canal 2 et au réseau français de radio-canada

Longuemare

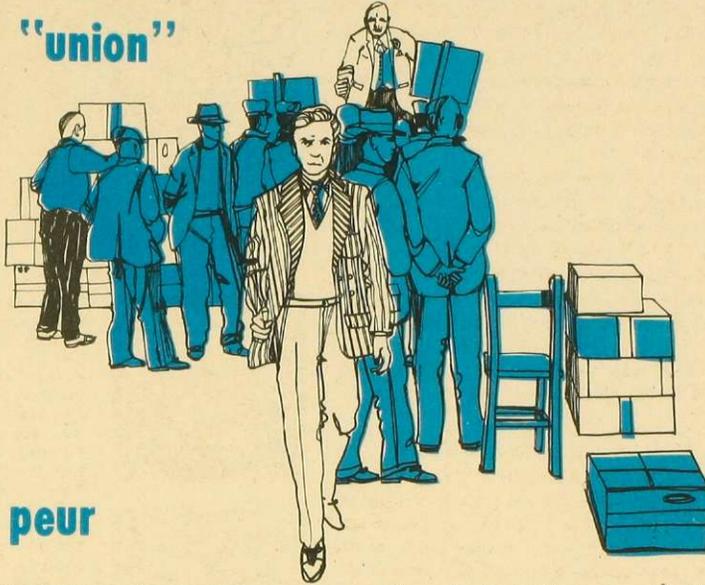
mes AMOURS

reginald
boisvert

(Chapitre quatrième)

Le mot "union"

leur faisait peur



Personne n'a compris. Je ne comprends pas encore tout à fait moi-même. Je ne sais qu'une chose: j'ai quitté l'Amalgamated à cause des gars. Une dizaine d'hommes avec qui je mangeais le midi, dans une pièce plutôt crasseuse où la Compagnie avait fait installer un poêle électrique et des tables.

Des gars que je ne connaissais pas beaucoup. Villeneuve le millwright, un gros noir de vingt-huit ans qui souffrait de rhumatismes parce qu'il était souvent obligé de travailler dans des trous humides. Lacerte le papermaker, un grand aux yeux très bleus, aux cheveux presque blancs, qui voyait venir avec inquiétude l'âge de la retraite: soixante ans, montre en or, "trente ans de bons et loyaux services", et la porte, le repos "bien mérité". Desmarais le commis, un petit malingre qui après quinze ans de travail touchait le salaire fabuleux de trente-cinq dollars par semaine: quatre enfants à nourrir, et faibles des poumons à part ça. Et les autres. Du monde ordinaire.

On avait chacun son chaudron, sa poêle à frire. On apportait de chez soi de la soupe faite à maison, des pommes de terre à faire réchauffer, un peu de ragoût ou bien un steak ou des oeufs, un morceau de tarte ou de gâteau. On arrosait tout ça d'une tasse de thé bien fort qui râpait les "en-dedans".

On jasait. Surtout des femmes, bien sûr, et aussi de la pêche à la "barbotte" sur les "booms" de la Compagnie,

au milieu du Saint-Maurice. Et d'automobiles, des vieux bazous d'avant-guerre dont toutes les valves claquaient et l'essence était rationnée, de même que les mauvais pneus en caoutchouc synthétique. On parlait aussi parfois de choses sérieuses, comme des belles-mères et de la religion.

Un jour quelqu'un -- je ne sais qui a lâché le mot **union**. Tout le monde s'est tu. Desmarais a avalé son thé de travers, il s'est mis à tousser. Il faisait un peu le gros dos, comme quelqu'un qui a peur des coups. Quelques regards se sont portés vers la porte de la pièce.

Ces gars-là n'avaient pourtant pas peur des mots. Ni du mot **calvaire** ni du mot **pelote** ni des mots **enfant de chienne**. Mais le mot **union** leur faisait peur. C'était évident.

C'est un mot que ma mère n'aimait pas. "Damnée union!" avait-elle dit devant moi à mon père, quand j'avais sept ou huit ans. Et aussi: "Maudite grève!" Je me souviens que pendant quelques semaines nous avions moins bien mangé, à la maison. Et que ma mère se lamentait: "Les classes qui vont commencer ... Les enfants qui manquent de linge ..." C'était donc au mois d'août. Mon père, si régulier à l'ouvrage, d'habitude, partait et revenait à toutes sortes d'heures. Parfois il était tout excité, il s'enfermait dans le salon avec d'autres hommes. Ça parlait fort. D'autres jours il se promenait comme une âme en peine dans toutes les pièces de la maison, l'air

tourmenté. Une nuit j'ai été réveillé en sursaut par sa voix qui criait: "Ils veulent rentrer! Des veaux! Pas d'épine dorsale! -- Et puis tout est redevenu comme avant. Mon père allait à l'usine tous les matins, sa boîte à lunch au bout du bras. J'ai remarqué qu'il était plus fatigué qu'avant, un peu voûté... Il n'était plus question d'union. Ma mère avait l'air soulagée. Mais pendant quelques jours elle eut l'humeur plutôt courte, comme si elle avait été fâchée contre tout le monde: tous les gens de Longuemare, et peut-être surtout d'elle-même.

Il y avait onze, douze ans de cela, et voici que le mot **union** recommençait à circuler ici et là dans l'usine. Je n'y portais pas grande attention. J'aimais mieux ne pas en entendre parler, car on m'avait dit, à l'école, que les unions c'était le socialisme, et que le socialisme c'était la même chose que le communisme; et que tout ça c'était ce fameux matérialisme, ce fameux athéisme qui avait causé le malheur de l'Europe. La défaite de la France par les nazis avait rendu le curé Frenette éloquent: "Notre mère-patrie expie, c'est le juste châtement de ses fautes! ..."

L'union n'intéressait pas non plus monsieur Foss, mon patron. Pourtant, il fallut bien qu'il s'en occupe. Un après-midi, il fit convoquer, dans le grand entrepôt du **shipping**, une grande assemblée des employés. J'ai d'abord décidé de ne pas y aller, puis je suis allé y faire un tour, par curiosité. Monsieur Foss parlait. Il parlait même bien, en anglais: j'imagine que quelqu'un d'autre allait traduire ensuite.

— **No one will deny that during the dark years of the Depression this Company, in spite of heavy losses, has done all in its power to keep this mill open!**

Baptême!

Tout à côté de moi venait de surgir Clophas Gignac qui, passés la crise et les "pitons" de chômage, avait retrouvé à l'usine une place de balayeur. Comme il avait vieilli! Il mordait rageusement dans sa chique:

— Ils ont fermé tous leurs autres moulins de la région. Celui-là icitte, ils l'ont gardé ouvert parce qu'ils payaient pas de gages. Ils ont coupé les payes!

— **When this mill was built, there was nothing here but bush country. This Company has opened this site to progress, it has fathered this whole community and for half a century has provided practically all the jobs and all the incomes ...**

Je cré ben! Y ont empêché toutes les autres compagnies de venir s'établir!

Claphas crachait discrètement, à petits coups, entre ses deux pieds écartés. Il grognait sans élever la voix. Il ne parlait pas bien fort en ville non plus.

Monsieur Foss avait toujours été bon pour moi. Tout à coup je l'estimais moins. Je sortis sans vouloir entendre la suite de son discours.

(à suivre)

la
belle
province



Le salarié a le dos large ...mais il y a une limite!

Le danger qui guette le gouvernement à la veille des prochaines élections c'est celui d'avoir négligé les salariés et les futurs salariés (les milliers d'étudiants) tout en rendant la vie plus facile aux sans-emplois et aux familles nécessiteuses.

Les salariés moyens subissent directement les coups et les contre-coups du gouvernement depuis déjà plus de cinq ans. Ce sont eux qui font les frais de la révolution tranquille. Ce sont eux qui paient les taxes dans une proportion écrasante, ce sont eux qui souffrent des réformes désirables mais mal amorcées, ce sont eux qui financent la caisse de retraite, ce sont eux qui achètent des obligations d'épargne du gouvernement, ce sont eux qui financent un tas de programmes gouvernementaux, à Ottawa et à Québec.

René Lévesque et Eric Kierans veulent maintenant leur faire payer les frais médicaux aux indigents et les allocations additionnelles aux nécessiteux. Le salarié moyen acceptera peut-être cela, mais il songera de plus en plus à obtenir un revenu plus raisonnable.

Le salarié moyen a le dos très large. S'il n'avait pas un sens du devoir, un sens de ses responsabilités vis-à-vis sa famille, le sentiment qu'il doit être un bon citoyen, la société s'écroulerait tel un château de cartes.

Le salarié moyen ne supporte pas seulement toute la structure gouvernementale de ses deniers, il supporte aussi les bonnes oeuvres, sa paroisse, sa municipalité, et sa commission scolaire. En vérité il est l'épine dorsale de la société.

C'est aussi lui qui produit les biens de consommation pour les pauvres comme pour les riches, en plus de les produire pour lui-même.

Or il y a une limite à ce que les salariés moyens peuvent accepter de donner sans broncher.

Il n'y a pas beaucoup de ministres à Québec qui se rendent compte que la situation du salarié moyen devient de plus en plus impossible.

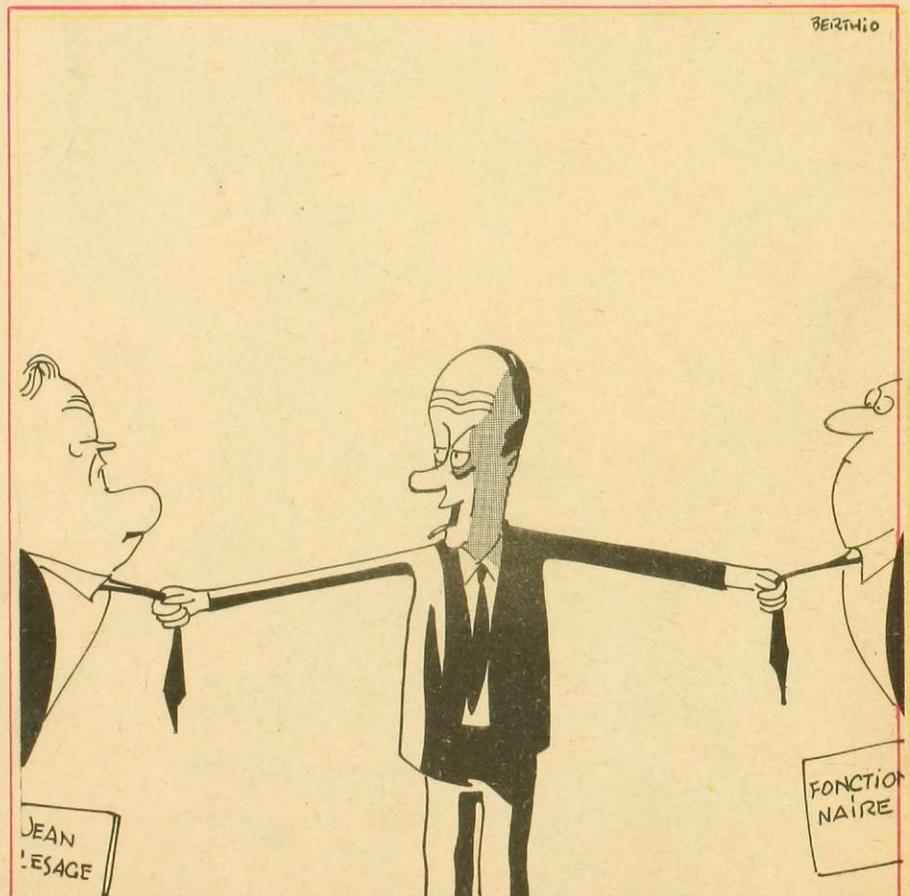
René Lévesque semble prendre conscience du problème. Il ne se trompe guère en imposant aux salariés moyens des frais additionnels pour aider les pauvres. Car jusqu'à ce jour il a été conscient qu'il se devait d'appuyer les salariés moyens dans leurs revendications syndicales afin de rétablir un équilibre de plus en plus précaire.

Duplessis avait réussi à se maintenir au pouvoir en s'alliant les pauvres et les riches aux frais des salariés. Mais cette solution de "république de bananes" n'est plus possible, parce que le salarié moyen est très éveillé par le mouvement syndical.

Le gouvernement, et les intérêts les plus riches de la société, doivent comprendre que le salarié moyen conscient de sa force veut sa juste part dans le partage des biens.

Les seuls qui souffrent de rajustement à cette échelle sont les riches. Le coût de la vie a augmenté. Le coût d'être riche aussi.

Richard DAIGNAULT



EMBRASSEZ-VOUS!